

C.Lordi

Maison Pour Tous, c'est parti !

Elle offrira à terme 2 salles de 100 et 31 m² respectivement, destinées à l'accueil des activités du centre de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux activités associatives. Chape et élévations sont déjà en place et vont être suivies en début d'année par charpentes et toitures, l'ouvrage étant dû pour réception en mai 2013. ↘ lire pages 14-15

Édito **P** 2

Plan Local d'Urbanisme **P** 2

Travaux d'adduction d'eau E.M.S. **P** 3

Viabilité hivernale **P** 4-5

Éclairage public **P** 6-7

Comité des fêtes **P** 8-9-10

Téléthon **P** 11

Un mot des parents d'élèves **P** 11

Les actus de l'Amicale **P** 12

Gazouillis : La sittelle torcheplot **P** 13

Travaux Maison pour tous, c'est parti **P** 14-15

Le fort de Châteauneuf - suite **P** 16-17

Où irons nous dimanche ? L'abbaye de Bonport **P** 18

Mini Vieille tour **P** 19

La BD de Ciret : Stop **P** 19

Compte-rendus des conseils municipaux **P** 20-25

Le jeu des 5 erreurs de Ciret : Château magique **P** 23

Nettoyage des fossés en bord de Seine **P** 25

Jeux & Solutions **P** 26-27

À votre service **P** 28

➔ SOMMAIRE



VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 12 JANVIER 2013, 18 H

MAISON DE VILLAGE

**FORT DE
CHÂTEAUNEUF :
NOUVELLES
DÉCOUVERTES !**



↘ lire pages 16-17

 **L'Édito** par *Guillemette Alquier*

La fin de l'année approche et avec elle, la période des fêtes que l'on associe souvent à des réjouissances, agapes ou cadeaux.

Mais aujourd'hui, beaucoup sont menacés ou mêmes personnellement touchés par les conséquences de la considérable dégradation des conditions économiques et sociales de notre pays.

C'est bien là que se mesure toute l'importance de la solidarité exprimée au travers des collectivités territoriales et des associations. Pour elles également les conditions sont de plus en plus sévères dans la mesure où les subventions et dotations subissent également les restrictions dues à la situation économique.

Les sentiments de richesse ou de pauvreté très relatifs, tendent à la destruction du lien social en ce qu'ils incitent au renferment sur soi voire à la fuite, soit par égoïsme soit par manque de confiance dans l'avenir.

Et c'est justement dans cet environnement qu'il est essentiel de conserver notre objectif de préservation de la qualité de service public dans notre commune, sans avoir augmenté le niveau d'imposition. Chacun peut voir concrètement la constance des efforts menés depuis quelques années : travaux « Maison Pour Tous », feu tricolore, essais sur la sécurité, plateau sportif, entretien et amélioration des bâtiments publics, amélioration de l'aspect du village, et les travaux réalisés par nous-mêmes : pente handicapés de l'église, réfection du mur de l'enceinte de la mairie, dalle de la charreterie, toujours avec le souci de la moindre dépense et d'une rigueur accrue.

Certes les résultats peuvent paraître encore insuffisants à certains, mais comme toujours il faut viser un juste équilibre entre les moyens à mettre à la disposition de la communauté et l'usage raisonnable de chaque citoyen.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2013.



Un **Plan Local d'Urbanisme** est en cours de **réalisation** et vous serez amenés à vous exprimer dessus au cours de l'année 2013, comme le prévoit le Code de l'urbanisme. Il est donc important, dans un premier temps, de vous indiquer ce qu'est un plan local d'urbanisme.

C'est un document qui permet de **planifier et réglementer l'urbanisation de la commune pour les 10 à 15 ans à venir.**

Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement de la commune et fixe, en conséquence, **les règles générales d'utilisation du sol sur son territoire.**

Il comprend :

- un **rapport de présentation**, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués,
- un **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, éventuellement des orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs,
- un **règlement** et des **documents graphiques**, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales. Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le PLU est accompagné d'**annexes** (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC...).

Source Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

■ **Guillemette Alquier**



Travaux d'adduction d'eau : bientôt la fin

Les travaux d'adduction d'eau de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine arrivent à leur fin. Ils devraient être terminés fin janvier 2013.

Le débouage* du forage était prévu début décembre, c'est pourquoi des canalisations provisoires ont été installées parallèlement à la route de la Table et le long de la rue de Châteauneuf. Des fuites répétitives ont entraîné des retards importants et nous ne savons pas à l'heure actuelle quand le débouage, qui nécessite un pompage de 96 h d'affilée, sera réalisé.

Les travaux sur le château d'eau se terminent également et la grue sera bientôt démontée.

Les derniers enrobés devraient être réalisés avant fin décembre si le temps le permet. Il est également prévu le nettoyage des chaussées et le curage de leurs avaloirs. Ce ne sera pas du luxe, il faut dire que le temps pluvieux n'a pas aidé...

Le syndicat des eaux du Catenai a saisi l'opportunité de procéder à une interconnexion de son réseau qui dessert la commune. Ainsi en cas de problème sur la source de ce dernier, le village sera quand même alimenté en secours par l'intermédiaire du nouveau captage. Profitant des travaux de l'interconnexion, le syndicat du Catenai a également procédé au remplacement de deux vannes sur la Grande Rue, l'une au niveau de la rue de Seine et l'autre au niveau de la rue de Châteauneuf.

Tous ces travaux ont entraîné certains désagréments, tels que coupure d'eau et surtout perturbations de la circulation, boue et dégradations sur les voiries. Tout va rentrer progressivement dans l'ordre.

Ouvrir le robinet d'eau est pour nous une chose banale, et c'est pourtant un luxe (mondialement, 800 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et la fourniture d'eau potable à tous reste un enjeu majeur pour l'humanité). La préservation de la ressource est essentielle pour notre hygiène et notre santé et pour le futur.

Un périmètre de protection autour de ce nouveau captage va donc voir le jour. Il aura des conséquences sur quelques uns d'entre nous, notamment au niveau de la conformité de l'assainissement individuel et de l'emploi de pesticides. La commune prendra contact prochainement avec les personnes concernées pour leur présenter les bonnes pratiques relatives à la protection de l'eau. Bonnes pratiques qui devraient d'ailleurs intéresser bon nombre d'entre vous. Nous reviendrons sur ce sujet.

* Opération consistant à retirer la bourbe, boue noire et épaisse qui se dépose au fond des eaux croupissantes.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



■ La station de pompage et équipement provisoire pour les opérations de débouage, route de la Table.



■ Le long serpent de tuyaux souples et rigides acheminant les boues du château d'eau après avoir contourné une pâture, le long de la route de la Table, puis de la rue de Châteauneuf, pour finalement se déverser en Seine...



Photos : A.Clerfeuille

Viabilité hivernale

par Guillemette Alquier

Depuis quelques années, nous connaissons des périodes hivernales plus rigoureuses, les températures sont fortement négatives et la neige est au rendez-vous. Elle s'installe même plusieurs jours, voire quelques semaines. Ces épisodes climatiques, s'ils provoquent la joie des enfants, se révèlent beaucoup plus complexes et cauchemardesques pour les usagers et les collectivités locales. Je vous propose ici de voir comment se traitent ces événements climatiques, quels en sont les mécanismes avec leurs avantages et hélas leurs inconvénients.

Rôles de chacun : mairie, CCAE, riverains

Même si le maire est chargé de la police municipale et de ce fait de la circulation, **le déneigement ne fait pas partie des obligations relevant de l'entretien normal des voies**. Le maire peut donc établir des priorités de déneigement en fonction de la nature, de l'intensité de la circulation et des fonctions de desserte de la voie, et tout ceci selon les moyens dont il dispose. **C'est la CCAE qui dispose des moyens matériels ; il s'établit donc une concertation entre les collectivités**. Sur le territoire de la CCAE, priorité sera donnée aux itinéraires empruntés par les transports scolaires, aux liaisons entre villages (un accès par village au minimum) et à l'accès aux personnes nécessitant des soins ou une aide à domicile. Les autres voies seront déneigées ensuite selon leur enneigement et par ordre décroissant de l'importance du trafic routier et en fonction des moyens mis en œuvre par rapport au territoire concerné (21 communes).

Le Conseil Général a, quant à lui, la charge de déneiger les départementales, soit la Grande Rue pour notre village.

Les riverains doivent balayer et déneiger devant leur habitation de façon à laisser un passage (arrêté municipal du 15/11/2001).

Les techniques de déneigement

Il existe deux types de traitement, le traitement **préventif** et le traitement **curatif**. Mais, tout d'abord, avant de les aborder, il convient d'expliquer l'action du sel.

Action du sel : Le sel permet de rendre liquide le verglas ou la neige en les transformant par réaction en eau salée. Le sel permet en fait d'abaisser la température de gel de l'eau (encadrés 1 et 2). Pour que la réaction devienne effective, il faut laisser le temps à la réaction (apparition de la solution salée) entre le sel et l'eau de se faire. **L'effet n'est donc pas immédiat après le passage de la saleuse et il convient à l'automobiliste de rester vigilant.**

De plus au fur et à mesure de la « fonte » de la neige ou du verglas, la concentration en sel diminue, rendant le mélange moins efficace. **L'action du sel n'est donc pas définitive.**

Pour agir le sel doit être brassé avec la neige, en effet plus il y a de mélange, plus l'action du sel est efficace. C'est le trafic routier qui se charge du brassage. Il est facile de comprendre que si le trafic est faible, l'action du sel sera minime. Par contre, un trafic très important aura tendance à chasser le sel sur les bas côtés, et là aussi l'action du sel sera moins efficace.

La température extérieure a également son importance. Sur chaussée humide, le sel en grains est inefficace dès -6°C , c'est pourquoi on le mélange avec du sel déjà dissout dans l'eau (saumure) Voir encadré 3.

La réaction de fonte de la neige ou du verglas avec le sel produit un refroidissement du mélange (de l'ordre d'une dizaine de degrés), si bien que par temps très froid, le mélange peut regeler, rendant le remède pire que le mal et assurant un résultat inverse à celui escompté (encadré 4). Dans ce cas, on utilise un mélange de sable et de sel, qui assure simplement et seulement un meilleur accrochage sur la neige.

Il faut bien avoir conscience du fait que le sel ne fait pas fondre la neige ou le verglas, mais diminue seulement la température à laquelle ils gèlent.

Comme vous pouvez le constater, l'action du sel n'est ni immédiate ni définitive et l'automobiliste se doit de rester vigilant, le passage de la saleuse peut donner une fausse impression de sécurité à l'usager.

Traitement préventif :

Il s'opère lorsque la chaussée est sèche et que la température extérieure est située entre 0°C et -3°C . On utilise du sel déjà dissout dans de l'eau (saumure) mélangé à du sel en grains. **Il ne doit pas avoir lieu trop longtemps avant l'apparition du phénomène climatique.**



Traitement curatif :

Il existe deux types de traitement :

- **Le traitement chimique : le salage.** Il est efficace sur une neige humide (on peut faire une boule de neige qui ne durcit pas).

- **Le traitement mécanique : le raclage.** Il est efficace sur la neige mouillée (une boule de neige devient dure). « En déneigement, le traitement essentiel est le raclage, on ne traite pas la neige pour la faire fondre mais pour éviter que le trafic ne la compacte et ne la rende glissante. L'action du trafic est nécessaire pour brasser le sel sur la masse neigeuse. La conséquence immédiate est qu'on ne doit pas saler une route enneigée où il n'y a pas de trafic. Il est donc important d'épandre du sel (lorsque la nature de la neige et les conditions météorologiques le rendent nécessaire) dès le début de la chute pour que la pellicule neigeuse puisse aisément se détacher sous l'action du raclage » (Source Ministère du développement durable).

En cas de moyenne ou forte épaisseur de neige, seul le raclage est utilisé.



Droits réservés

Sur le secteur

Si le pouvoir de police appartient au maire, c'est à la CCAE, qui dispose des moyens matériels, qu'est déléguée la compétence d'entretien des voies.

Les moyens de la CCAE : 3 saleuses, 2 lames de raclage, 6 personnes assurent une astreinte hivernale 24h/24.

Les autres voies seront déneigées ensuite par ordre décroissant de l'importance du trafic routier et en fonction des moyens mis en œuvre par rapport au territoire concerné). En effet, le territoire de la CCAE comprend 21 communes soit 285 km de voirie.

Priorité est donc donnée aux itinéraires empruntés par les transports scolaires, aux liaisons entre villages (un accès par village au minimum) et à l'accès aux personnes nécessitant des soins ou une aide à domicile.

Sur la commune, des tas de sale mélangé à du sel sont disposés dans les rues en forte pente, à disposition des habitants, les engins n'étant pas certains de pouvoir accéder à la voie, compte tenu de la déclivité.

Il est important de rappeler ici que le déneigement de la Grande Rue est effectué par le service des routes du Conseil Général.

Avantages et inconvénients

Le sel n'a malheureusement pas qu'une action sur la neige, il a un effet sur la végétation du bord des routes qu'il brûle, un effet corrosif



CCAÉ

■ Une des 2 lames dont dispose la CCAE pour 285 kms de voirie à traiter...

Le saviez vous ?

Les romains utilisaient déjà le sel pour préparer leurs glaces ! Ils amenaient de la neige des montagnes et la mélangeaient à du sel. Ils y plongeaient des pots remplis de crème qui gelaient grâce à l'action du sel sur la neige qui refroidit la température du mélange sel / neige.

La température baisse !

Prenez un bol rempli de glace, ajoutez du gros sel et plongez un thermomètre dans le mélange, vous verrez la température descendre (prendre un thermomètre qui est gradué en dessous de 0°C bien sûr !)

Tombe la neige...

Lorsqu'il neige, mettez de la neige dans deux assiettes, ajoutez du sel dans l'une, et de l'eau salée dans l'autre, seul le mélange « fond » dans cette dernière.

Sans les mains...

Mettez un glaçon dans un verre d'eau. Déposez l'extrémité d'une ficelle sur le glaçon et saupoudrez le glaçon d'un peu de sel. Au bout de 30 secondes, vous pourrez tirer le glaçon par la ficelle car elle s'y sera collée. Le sel a fait fondre un peu de glace autour de la ficelle, la ficelle s'enfonce dans le glaçon, le mélange glace/sel s'est ensuite refroidi et a regelé emprisonnant la ficelle dans le glaçon.



Droits réservés

sur le métal et par conséquent les automobiles, et un effet polluant sur les nappes phréatiques. Son coût est également important (de l'ordre de 300 € la tonne), sans compter les moyens matériels et humains permettant son épandage.

Le mélange sable/sel provoque l'obstruction par le sable des avaloirs de la chaussée, il est donc employé avec parcimonie.

En conclusion

Le salage permet incontestablement d'ouvrir la circulation, mais dans certaines conditions climatiques seulement. Comme nous l'avons vu, son action peut se révéler inefficace lorsque le trafic est peu important ou lorsque les températures extérieures sont basses. Son emploi a un impact important sur l'environnement et non négligeable sur l'économie.

Le raclage reste un moyen efficace en cas de chutes de neige moyennes ou fortes, mais la route restera blanche.

Dans les pays scandinaves, seul le raclage se fait, la route reste blanche, mais les automobilistes sont équipés. De plus en plus de communes françaises de montagne leur emboîtent le pas.

Il est certain que pour notre territoire, s'équiper de chaînes ou de pneus neige représente un coût qui n'est pas en rapport avec le nombre de jours où ces équipements sont nécessaires.

Les services de la CCAE et de la commune s'impliquent fortement en cas de chutes de neige ou de formation de verglas, mais elles ne peuvent pas tout régler rapidement, des priorités s'imposent. Avec 285 km de voirie à gérer, 3 saleuses et 2 lames, même si quelques agriculteurs peuvent être amenés à prêter la main en conditions climatiques extrêmes, il est illusoire de penser que tous les accès, à toutes les habitations, en toutes circonstances et dans les 21 communes du territoire seront dégagés.

■ G.A.



Éclairage public

par Christian Lordi

Pauline Pitou

L'éclairage de l'espace public fut longtemps considéré, jusque dans les années 80, comme un équipement purement fonctionnel répondant surtout à des besoins sécuritaires. Au cours de ces dernières décennies, d'autres aspects sont venus se greffer à cette préoccupation : qualité de vie, ambiance urbaine, identité nocturne des villes, valorisation culturelle et marketing urbain...

Cette tendance a entraîné une augmentation sensible de la consommation d'énergie. À cette croissance s'ajoute l'état de vétusté des installations existantes dans un cadre budgétaire de plus en plus limité pour les pouvoirs publics.

Cet état de fait pousse à promouvoir une nouvelle approche de l'éclairage public qui minimise son impact environnemental et économique. Le concept « éclairer juste » implique de définir la lumière nécessaire et souhaitable, là où il le faut, quand il le faut et au meilleur coût. L'éclairage public représente une opportunité de réduire de manière appréciable la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. En effet, le type, le nombre, la disposition, la durée d'utilisation d'éclairage peuvent influencer de manière significative le bilan énergétique et environnemental global de cet équipement.

De plus, le concept « éclairer juste » permet de réduire d'autres nuisances environnementales produites par l'éclairage public. Il importe, en effet, de limiter son impact négatif sur la santé humaine, la faune et la flore et de diminuer la pollution lumineuse du ciel nocturne. (Voir encadré)

Au niveau économique, il va de soi qu'une diminution de la consommation influence directement les coûts de fonctionnement que supportent les pouvoirs publics. L'éclairage publique en France en quelques lignes :

- Environ 2 réacteurs nucléaires de 1 000 Mégawatts.
- 18 % de la consommation énergétique des collectivités locales.
- Puissance moyenne des lampes : 180 Watts.
- Évolution de 71 à 91 kWh/an/habitant sur 10 ans (Allemagne : 43 kWh/an/habitant).
- +31 % de points lumineux sur 10 ans.

En 2011, le conseil municipal de Port-Mort a pris la décision de **couper l'éclairage public de 23 h à 6 h**. Cette décision a été mise en application au mois de juillet 2011. Nous pouvons après un peu plus d'une année de recul faire le point économique de cette décision.

Notre consommation électrique annuelle d'éclairage public est passée de **85 083 kWh à 40 450 kWh** soit une **baisse de 44 633 kWh** (52,46 %). Ce qui a fait passer le budget de l'éclairage public, hors abonnements, de 5 100 € à 2 400 € T.T.C. **soit une économie de 2 700 €**, non négligeable lorsque l'on sait que cette somme représente 1 % d'augmentation des taux de la part communale.

En effet, pour encaisser en 2012, 2 700 € de plus, les taux d'imposition auraient dû passer :

- Taxe d'habitation de 9,45 à 10,46 %.
- Taxe foncière bâti de 18,35 à 19,36 %.
- Taxe foncière non bâti de 40,33 à 41,34 %.

Vous voyez que le résultat de l'effort et du petit sacrifice n'est pas négligeable. Mais il y a aussi des compensations, nous redécouvrons la voûte céleste, source d'inspiration de nos ancêtres. Que nous rappelons nous de ces infinités d'étoiles, avons-nous pu les faire découvrir à nos enfants ?

Aujourd'hui, le ciel, classé patrimoine commun de l'humanité par l'UNESCO, est en danger, l'ogre « pollution lumineuse » a un appétit démesuré ! Pour en revenir à ma question, combien d'étoiles voyons nous de la Grande Ourse ? Aussi surprenant que cela puisse paraître, la constellation de la Grande Ourse comprends 400 étoiles visibles à l'œil nu. Dans les zones les moins polluées, il est possible d'en voir une quarantaine, alors que dans les grandes villes, nous en voyons moins d'une dizaine...

Le ciel est l'une des plus belles choses que puisse contempler l'Homme, mais pour combien de temps encore ?

Les conséquences de la pollution lumineuse

Sur la faune

La pollution lumineuse a un effet dévastateur sur la faune sauvage et même sur l'homme. Les premiers touchés sont les insectes. En effet, un grands nombres d'insectes dont les papillons sont attirés par la lumière artificielle et tournent autour des lampadaires jusqu'à épuisement, ils deviennent donc des proies faciles pour leurs prédateurs qui, pour certains se sont accoutumés à la lumière artificielle. Par exemple, les chauves-souris pipistrelles seraient à l'origine de la régression d'autres insectivores, telles les hirondelles.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les insectes perçoivent la lumière à plus de 500 mètres... Selon l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne), « on calcule qu'en saison estivale, il meurt environ **150 insectes par nuit sur chaque lampe** » sachant que l'on compte 8 750 000 points lumineux en France !

Ce n'est pas tout, certains insectes dits « lumifuges » (c'est à dire *qui fuit la lumière*) sont également menacés de disparition, car en cherchant à fuir la lumière, il y a risque de fragmentation des colonies d'une part, mais aussi, cette migration forcée provoque leur affaiblissement et souvent leur disparition. Une étude réalisée dans le Nord de la France a permis de constater qu'après 2 ans de fonctionnement continu, un point d'éclairage éliminait la quasi totalité des insectes nocturnes dans un périmètre de 200 mètres par épuisement, prédation ou désertion.

Mais, il n'y a pas que les insectes qui sont menacés par la pollution lumineuse, contre toute attente, il y a également les oiseaux migrateurs ! Environ deux tiers d'entre eux se déplacent la nuit. Leur sens de l'orientation est perturbé par l'éclairage du littoral et des grandes agglomérations. Deux comportements ont été observés, soit les oiseaux sont attirés, soit ils fuient les lumières. Les premiers enfermés dans un « dôme lumineux » ne distinguent plus les étoiles. Perdant leurs repères, ils doivent, souvent, parcourir des nombreux kilomètres pour, avec de la chance retrouver leur chemin, ou pire, ils tournent frénétiquement autour d'une puissante source lumineuse jusqu'à épuisement, tout comme les deuxièmes qui, pour éviter la lumière artificielle font d'énormes détours.

De plus, des scientifiques estiment que des milliers d'oiseaux migrateurs meurent chaque année suite à une collision avec des bâtiments, monuments ou structures sur éclairées. C'est pourquoi, lors des périodes de migrations, les gratte-ciels américains, dont l'Empire State Building, sont éteints. L'impact de la lumière artificielle est connu mais peu documenté.

Des exemples existent pourtant :

- En Pologne, la ville d'Olsztyn éteint désormais l'éclairage de sa plus haute tour (65m) après avoir constaté que les grues en migration tournaient affolées autour au lieu de poursuivre leur trajet migratoire".
 - À Toronto, le programme Fatal Light Awareness Program (FLAP) a dénombré près de 3 000 cadavres d'oiseaux (appartenant à plus de 140 espèces) retrouvés aux pieds de tours de Toronto en un an, notamment aux pieds de la Tour CN (553 m) éclairée la nuit. D'autres animaux blessés ou emportés par leurs prédateurs (chats, rats) ne peuvent pas être inclus dans le décompte. Une extrapolation donne un chiffre de un à dix millions d'oiseaux migrateurs tués annuellement par collision avec des immeubles à Toronto.
 - Durant la nuit du 8 au 9 octobre 2000 un millier d'oiseaux se sont tués lors de la première mise en service de l'éclairage du nouveau pont entre la Suède et le Danemark.
- Une liste exhaustive loin d'être exhaustive...

Et nous dans tout ça ? Qu'en est-il pour l'homme ? L'homme est une espèce diurne, et l'invention de l'ampoule au siècle dernier par Thomas Edison a complètement boule-

versé notre rythme de vie. La lumière artificielle déséquilibre le rythme biologique et ce déséquilibre n'est pas sans conséquence.

Nous avons au niveau des yeux, des cellules spécialisées, pouvant fonctionner même chez les aveugles, qui renseignent notre cerveau l'informant du jour ou de la nuit. Le rythme **circadien** (du latin *circa diem* signifiant *environ une journée*), est généré par notre cerveau et est censé décrire le déroulement biologique d'une journée. Des chercheurs américains ont constaté que vivre en contradiction avec l'horloge interne peut augmenter les risques de cancer, ces analyses ont été confirmées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Une étude conduite au Brésil publiée en 2010 avait montré que l'éclairage nocturne peut favoriser le développement de certaines épidémies en multipliant et en prolongeant les occasions de contact entre les insectes vecteurs de maladie et les humains. Mais c'est la première fois qu'une étude s'intéresse à l'impact écologique de l'éclairage électrique.

Mais **la lumière a également une influence sur les hormones**. En effet, la mélatonine est une hormone qui n'est **produite que dans l'obscurité totale**. La mélatonine est aussi appelée l'hormone du sommeil, elle est considérée comme l'hormone centrale de régulation des rythmes chrono biologiques. Elle est considérée par certains biochimistes comme une hormone primordiale, car elle régule la sécrétion de la plupart des hormones humaines. La mélatonine est également un puissant antioxydant, participant à la détoxification de l'organisme, son absence

pourrait favoriser le cancer. Enfin, il semble que la mélatonine joue un rôle important dans le système immunitaire. La mélatonine est présente chez tous les mammifères et semble-t-il chez la plupart des espaces animales complexes. La sécrétion de mélatonine a une influence sur des enjeux vitaux comme la pousse du pelage ou de plumes, la mue, l'alimentation, la reproduction, la migration, l'hibernation, etc...

Sur la flore

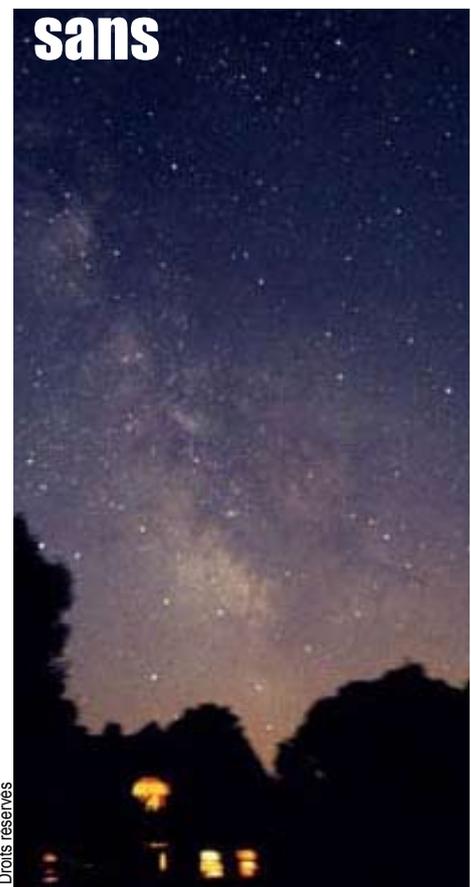
Vous saviez que trois quarts des plantes qui fleurissent se reproduisent par pollinisation grâce aux insectes ? Et oui, avec le vent, ce sont eux qui transportent les grains de pollen dans la nature.

On peut donc penser, raisonnablement, qu'il y aura des conséquences sur la flore si les insectes disparaissent. Et si les plantes disparaissent, ce sont les animaux qui dépendent d'elles qui vont disparaître, et ainsi de suite... C'est tout une chaîne alimentaire qui est menacée !

Bien que le sujet soit peu étudié, il y aurait des conséquences directes et indirectes de la lumière artificielle sur les plantes, en effet, les plantes ayant moins de repos, leur photosynthèse serait perturbée et même parfois, il est constaté un retard de la chute des feuilles, proche d'une source lumineuse, de plusieurs semaines.

La lumière artificielle peut donc avoir des conséquences sur l'homme, les espèces animales et végétales sans que nous en ayons, encore, réellement conscience...

■ C.L.





Osons encore !

↘ Foire à tout | 9 septembre



Un petit rappel sur la foire-à-tout du 9 septembre qui s'est déroulée par un temps exceptionnellement clément. Les exposants ont pris des coups de soleil. Ils étaient 57 et de très nombreux chineurs ont visité leurs stands. La buvette et ses frites saucisses ont assuré la restauration pour tout ce public. Nos cuistots ont bien mérité un petit repos...



■ Jean-Claude Anger et Michel Lucet en charge de la logistique saucisses/frites.

↘ Soirée Karaoké | 29 septembre



Applaudissons encore notre DJ **Steve Beaufour** qui a animé cette soirée choucroute/Karaoké jusqu'à 2h30.

Les soixante participants ont chanté sans discontinuer, en solo ou en groupe du Johnny Halliday, du Claude François, etc....

Témoignage :

« Challenge réussi pour la soirée karaoké du 29 septembre, les villageois s'en sont donnés à cœur joie entre chants et danses. Tous les ingrédients étaient au rendez-vous pour que la recette soit un véritable succès.

Sa réussite est un élan vers de nouvelles soirées à ambiance. »

• Virginie Lechopier et Sandrine Malcato

↘ Suite du programme...

- ▶ **Assemblée générale** : vendredi 25 janvier, 20 h 30, mairie
- ▶ **Comédie - ballet** : samedi 2 février : « Conspiration chez Johan Strauss » de Bernard Lyautey avec Silvia Sella et Georges Emmanuel
- ▶ **Théâtre** : samedi 23 et dimanche 24 mars avec le Théâtre de la Vallée (3^e passage à Port-Mort) : « Dormez, je le veux » de Georges Feydeau et « Agénor, le Dangereux » d'Eugène Labiche
- ▶ **Foire-à-tout** : dimanche 12 mai
- ▶ **Concert gospel** : samedi 1^{er} juin : Le Groupe « SO Gospel » chante dans l'église Saint-Pierre
- ▶ **Fête du village** : samedi 15 juin
- ▶ **Fête de la musique** : samedi 21 juin : Musiciens confirmés, musiciens amateurs, musiciens débutants venez nous rejoindre ce jour là et exprimer vos talents !

↳ Concert SHANNON BAND | 24 novembre



Une soirée « country » à Port-Mort c'était nouveau...

C'était osé même !

Une soixantaine de personnes était là dès l'ouverture des portes, les unes pour écouter la jeune chanteuse Shannon accompagnée par 4 musiciens (batteur, guitaristes et violoniste), les autres pour danser sur des notes de musique country.

Shannon et ses musiciens ont offert une prestation d'une haute qualité musicale.

La voix de Shannon a scotché le public.

C'était beau, simple et entraînant.

La soirée s'est terminée à 2 h du matin dans la bonne humeur.

↳ Fête de Noël | 9 décembre



Le **magicien Quentin** a entraîné 70 enfants de 10 mois à 11ans, les ados, les parents et les grands-parents dans un monde magique. Des coups ratés, des apparitions de colombe, lapin et poisson rouge ont émerveillé les enfants dont la participation était spontanée. Ils ont tous accouru vers le Père Noël dès son entrée sur scène.

Pas besoin de musique, les enfants explosaient de joie.

Notre père Noël s'est prêté à une longue séance de photos. Goûter et distribution de chocolat ont mis fin à cette superbe journée. Un grand merci à ceux qui nous ont aidés.

- ▶ Foire à tout / exposition de peinture : dimanche 8 septembre
- ▶ Théâtre comique : samedi 28 septembre : « Oscar » de Claude Magniez interprété par « Lazuli-troupe »
- ▶ Loto : dimanche 17 novembre
- ▶ Fête de Noël : dimanche 8 décembre

Pormortais, la Maison du village peut accueillir jusqu'à 180 personnes alors venez nombreux en 2013 !

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2013 !

■ FRANÇOISE LABIGNE



Photos : Comité des fêtes



Sapin de Noël volé...

Nous avons remercié Blandine Oldra et Marie-Claire Poezzevara pour l'installation bénévole d'un sapin à l'entrée du village.

Nous avons constaté avec désolation sa disparition.

Espérons au moins que ce soit pour le bonheur des enfants d'une famille démunie, mais ce vol prive tous les autres du caractère festif et spontané de ce geste...

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Sous l'égide du conseil général, le comité des fêtes, en partenariat avec la municipalité a organisé la **FÊTE DE LA PEINTURE** le 3 juin dernier.

Le temps pluvieux associé à la fête des mères n'ont peut-être pas incité les peintres à participer à cette manifestation. Seuls deux peintres se sont retrouvés sur le parcours : Régis Oldra et Lucien Caillot. Merci aux deux courageux qui ont peint sur le motif malgré les mauvaises conditions météorologiques. Les deux tableaux ont été exposés lors de l'exposition de septembre.

Par ailleurs un atelier avait été ouvert pour les enfants dans la Maison du Village. 18 enfants ont participé à cet atelier animé par Annie Devouge et Lucien Caillot. Du tonus, de l'ambiance, de la joie, du travail, résultat : de beaux dessins eux aussi exposés le 9 septembre. Hélas il est à regretter le peu de visiteurs, il n'y avait pour ainsi dire personne sur les sites concernés.

EXPOSITION DE PEINTURES

Guillemette Alquier



Le comité des fêtes a organisé son exposition de peintures et de photos le 9 septembre. Neuf peintres avaient répondu présent ainsi qu'une photographe. Les œuvres exposées étaient comme toujours de grande qualité.

Environ 250 personnes sont venues visiter l'exposition qui comportait également les dessins réalisés par les enfants le jour de la fête de la peinture.

Les prix ont été attribués à :

Prix du Comité des Fêtes :

- Peinture : 1^{er} prix : Norbert Nicoli - 2^{ème} prix : Régis Oldra
- Photo : Guillemette Alquier

Prix de la municipalité : Colette Letellier

Prix des commerçants et artisans : Norbert Nicoli

■ LUCIEN CAILLOT

Guillemette Alquier



■ Prix de la municipalité décerné à Colette Letellier.

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



Avec une semaine d'avance sur le calendrier officiel de l'AFM, le Téléthon organisé par la mairie et les associations de Port-Mort a eu lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre.

Saint-Nicolas s'était joint à nous, venu en calèche tirée par des ânes (merci à M. et M^{me} Barbosa) mais hélas les enfants ne sont pas venus. Bonbons et chocolats qu'il avait apportés sont restés dans leur boîte. Un grand merci aux 4 enfants présents.

Les autres manifestations ont eu heureusement plus de succès !

Vendredi soir, bonne participation des portmortais et extérieurs au tournoi de ping-pong qui s'est déroulé dans une atmosphère très cordiale.

Samedi les stands de vente de livres, cabanes à oiseaux, gâteaux, ventes de saucisses/frites ont attiré quelques portmortais, mais nous aurions espéré une plus grande participation surtout que le soleil était de la partie.

La tombola a très bien marché : la totalité des grilles a été vendue et nous remercions Colette Letellier pour avoir offert son tableau qui était le premier prix.

Résultats de cette journée :

- ASSPM (vente de 11 calendriers en mairie) : 341,70 €
- Tarot, ping-pong (ALPM) : 348,60 €
- Tombola : 247,50 €
- Saucisses/frites (Comité des fêtes, mairie) : 453,60 €

Soit un total de **1 401,40 € versés en intégralité au Téléthon.**

Et maintenant, un grand merci à l'usine Alland & Robert, la Boucherie Renault, la Baguette Magique, le Café de la mairie et l'Auberge des pêcheurs pour leur générosité.



Guillemette Alquier

Merci aussi aux associations : ALPM pour le ping-pong et le tarot, ASSPM pour le stand « cabanes à oiseaux », l'AACSPM et la société de chasse pour la vente de livres (livres offerts par des habitants de Port-Mort et la bibliothèque), le comité des fêtes pour le stand saucisses/frites (un merci particulier à François Labigne qui a assuré la mise en place de la publicité).

Merci aussi à Saint-Nicolas qui est rentré chez lui bien triste de n'avoir pas vu beaucoup d'enfants.

Merci bien sûr aussi aux participants, en espérant vous voir plus nombreux l'année prochaine.

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER, ALAIN TRÉGLOS



avec la participation de :

- Alland & Robert • La Baguette Magique • Boucherie Renault
- Café de la mairie • Auberge des pêcheurs • Société de chasse



« Un village, des commerces, une école, des enfants...

8 h 20, tous petits que nous sommes et encore un peu endormis ou bien en courant, nous arrivons !

Il faut faire attention aux voitures et pour traverser, surtout au vu de nos petites tailles, les automobilistes ne nous voient pas toujours... et nous sommes encore dans l'apprentissage des règles de sécurité.

Alors montrez-nous l'exemple, en ne gênant pas l'accès au parking, en ne stationnant pas sur les zébras, en avançant de quelques mètres pour nous déposer. Cela évitera aussi des manœuvres au risque de nous renverser ou de remplir un constat amiable.

Avec ces petits gestes de bon sens, vous nous apprenez à être des citoyens respectueux des autres. »

■ LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE PORT-MORT

Les actus de l'amicale



d'un instant de recueillement, un groupe d'enfants a chanté la « Marseillaise » à la grande joie de tous. Bravo les enfants !

Notre collecte du « Bleuet de France », symbole de solidarité pour l'ensemble du monde combattant, depuis 1935, a été de 115 €, somme en grande partie affectée à l'action sociale de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants). Un grand merci aux donateurs !

Infos sur notre Association

Nous sommes une Amicale entre Anciens Combattants et Sympathisants dont le but principal est d'entretenir des liens de camaraderie, et de perpétuer en toutes circonstances le souvenir de tous ceux de nos nôtres qui sont morts pour la France. Ne pas oublier les événements terribles de notre passé, nous permet d'envisager un avenir de paix ! Tel est notre objectif.

Notre prochaine Assemblée générale se tiendra dans la Maison de village le samedi 26 janvier 2013 à partir de 14 h 30. Je vous invite à venir assister à cette A.G. pour bien nous connaître et peut être venir renforcer nos rangs. Cette A.G. sera accompagnée de la nomination d'un nouveau bureau. **Soyez candidat ! Nous comptons sur vous.**

Cérémonie du 11 novembre 2012

La cérémonie du 94^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 avait lieu cette année un dimanche plutôt maussade mais heureusement sans pluie. Ceci a permis à de nombreux citoyens de participer à cette cérémonie du souvenir qui est aussi un jour d'hommage à l'ensemble de ceux qui sont « morts pour la France », qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient péri dans des conflits actuels ou des conflits anciens (Loi du 28 février 2012). Le message du ministre délégué aux anciens combattants, M. Kader Arif a été prononcé par notre maire M^{me} Guillemette Alquier et le message des Anciens Combattants par un jeune garçon de Port-Mort, Mikhaël Léonard que nous remercions infiniment. L'U.F.A.C. (Union Fédérale des Anciens Combattants) attache une grande importance à une participation de la jeunesse dans nos cérémonies commémoratives et nous invitent à œuvrer pour un monde de paix, plus juste, plus solidaire et plus fraternel.



Auberge des Pêcheurs de Port-Mort le 16 novembre 2012

Notre traditionnel repas à l'auberge s'est déroulé dans la bonne humeur et nous nous sommes bien régalé. Ce repas a été conforme à la bonne réputation de l'auberge, et le service a été impeccable. Félicitations à tout le personnel et un grand merci à M. Bicot, le patron de l'établissement, pour cette bonne prestation.

Téléthon 2012

Nous étions présents à la Maison de village le samedi 1^{er} décembre sur le stand de vente de livres et divers.

Choucroute le dimanche 16 décembre 2012 dans la Maison de village - 12h

Nous avons terminé l'année 2012 avec une bonne choucroute royale préparée, comme il se doit, par le boucher de Port-Mort Sylvain Regnault et son épouse et accompagnée bien entendu par une bière pression ainsi qu'une animation musicale. Une petite mise en train avant les fêtes de fin d'année !



Bonnes Fêtes à tous et meilleurs vœux de bonheur et bonne santé pour l'année 2013 !

À retenir pour 2013

- Samedi 26 janvier à partir de 14 h 30, Maison de village : **Assemblée générale et galette.**
- Samedi 9 février, Maison de village : **Journée entièrement gratuite avec repas et LOTO l'après midi.**
- Samedi 16 mars, 12 h, Maison de village : **Buffet campagnard.**

Ces messages rappellent le caractère effroyable de cette guerre appelé la « Grande Guerre » et dont le bilan fut extrêmement lourd et rendent hommage à nos glorieux aînés les « poilus » mais aussi à tous les morts pour la France. Après le dépôt d'une gerbe et

■ MICHEL MARTINOVITCH

GAZOUILLIS 12 par Guillemette Alquier

La sittelle torchepot



Droits réservés - Denis Simonin

Un drôle de nom pour un drôle d'oiseau !!! Sittelle* vient du grec *sittê* qui signifie pic. Et *torchepot* ? Et non, notre sittelle ne nettoie ni les fonds de casseroles (dommage pour les ménagères) et encore moins les pots de...chambre (ah bon ?). *Torche* vient de torchis, puisqu'elle fait de la maçonnerie à l'entrée de son nid et *pot* nous rappelle qu'auparavant certains nichoirs étaient faits de pots accrochés aux murs.

► **Plumage** : De la taille d'une mésange charbonnière (~14 cm de long), c'est un oiseau trapu. Le dessus est bleu gris, le dessous est blanc avec la poitrine orange. Un bandeau noir à la Zorro sur ses yeux noirs est caractéristique. Son bec est puissant et pointu et de grandes griffes terminent les doigts de ses pattes.

► **Nidification** : La sittelle niche dans des trous, des crevasses déjà formés ou d'anciens nids de piverts. En février, la construction du nid commence après que les mâles se soient houspillés et battus tant et plus (parfois jusqu'à la mort) pour garder ou conquérir un territoire. C'est Madame qui maçonne l'entrée du logis pour la réduire à la taille de l'oiseau (Ø~30 mm). Pour ce faire, elle prend de la boue, parfois du... crottin (et les normes ISO alors !) qu'elle mélange à sa salive (gloups). Elle applique le mélange sur les bords du trou avec son bec, comme s'il s'agissait d'une truëlle ! Ensuite, Madame bouche les fissures de la même façon. Elle fait ainsi près d'un millier d'allées et venues apportant environ 1,5 kg de matériaux. Et pendant ce temps là... Monsieur chante et surveille un peu, quand même, le territoire ; faut bien se donner une contenance.

Madame ensuite fait une litière avec des copeaux, des feuilles mortes... ; elle peut bien bâcler un peu après tout le mal qu'elle s'est donné.

Elle va pondre 6 à 8 œufs blancs tachés de brun. L'incubation dure une quinzaine de jours. Les deux parents nourrissent les petits qui quitteront le nid très tard à 26 jours.

► **Comportement** : La sittelle est une excitée, toujours en mouvement. Elle est infatigable et arpente les arbres en tous sens et dans toutes les directions. Pensez donc, elle peut descendre les troncs la tête en bas... c'est renversant ! Les pics ou grimpeaux sont incapables d'en faire autant. Elle réalise cet exploit grâce aux longues griffes de ses doigts qui peuvent aisément s'accrocher sur l'écorce. Elle se déplace légèrement en oblique sans s'appuyer sur sa queue (contrairement aux pics). En plaçant ses pattes l'une au dessus de l'autre, elle se propulse avec la patte située en arrière et fait sa grimpe.

► **Nourriture** : Elle se nourrit d'insectes et d'araignées qu'elle trouve sous l'écorce des arbres. Elle ne creuse pas le bois, mais soulève l'écorce ou la mousse. Elle ne dédaigne pas les graines surtout en hiver. Il lui arrive alors de fréquenter les mangeoires où elle pratique le « pousse-toi de là que je m'y mette » sans vergogne ! Elle mange aussi des noisettes, fraîches qu'elle emporte

pour les manger ou les cacher. Mais bien sûr, la sittelle les ouvre à sa façon : une fois la noisette coincée dans une anfractuosité de l'écorce, elle se place au dessus, tête en bas, bien suspendue par les pattes. Elle commence alors à pilonner du bec la noisette pour l'ouvrir. Complètement marteau la sittelle !

► **Chant** : Le chant est très varié. La sittelle est un oiseau vif et bruyant surtout de janvier à mai. Elle émet des sifflements tuituit, qui étonnent par leur intensité venant d'un si petit oiseau. Ils sont tantôt aigus, tantôt ascendants. Le rythme en est très variable et souvent très rapide à l'image de cet oiseau excité.

Profitez de l'hiver pour observer cet oiseau étonnant par ses postures et son agilité. Vous l'entendrez aussi sûrement car sa forte personnalité s'exprime également par toutes sortes de cris et sifflements.

* ou *Sittelle*

■ G.A.



Droits réservés - Denis Simonin

PROLONGEMENT DE LA DESSERTE DE GAZ DE VILLE ?

Vous souhaitez le prolongement dans le village de la desserte de gaz de ville arrêtée actuellement au carrefour de Châteauneuf ? Faites-vous alors connaître en mairie : si beaucoup de demandes potentielles sont enregistrées, une extension du réseau pourrait être envisagée.

SIEGE
27

Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure
Le Journal de Port-Mort N° 58

Travaux Maison Pour Tous,

Un petit point sur le chantier de la « Maison pour tous ». Comme vous avez peut-être pu le constater* celui-ci a pris sa vitesse de croisière, après un léger retard au démarrage.

Pour la fin de l'année l'élévation en maçonnerie va être terminée, ainsi que le raccordement des eaux usées et eaux pluviales, malgré la météo peu arrangeante de ces dernières semaines.

Après une trêve pour les congés de Noël, la charpente sera mise en place durant la première quinzaine du mois de janvier, suivie aussitôt par les couvreurs. La réception de l'ouvrage étant prévue pour le mois de mai.

La gêne occasionnée à l'école pour les enfants et les parents, devrait être largement couverte par les services qui seront rendus par ce nouvel équipement.

• Celui-ci va nous permettre en collaboration avec les services de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs d'ouvrir l'accueil des activités du centre de loisirs lors des petites vacances scolaires et des mercredis.

• L'ouverture des grandes vacances pourra se faire sans le grand déménagement imposé au personnel de service de la commune et l'équipe enseignante.

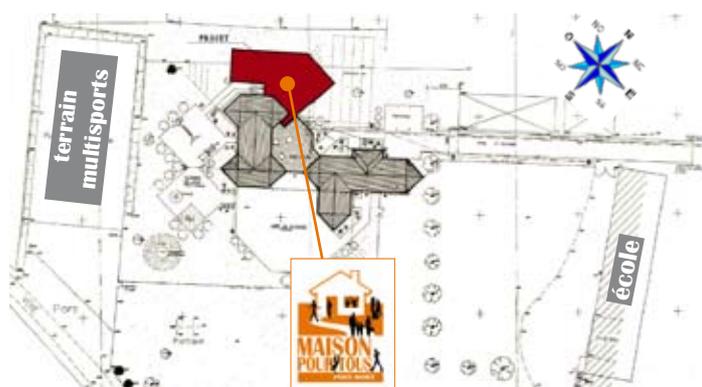
• Outre le centre de loisirs, l'accueil périscolaire en garderie va se trouver plus agréable, surtout avec la modification du rythme scolaire dont nous entendons tous parler.

• Hors de ces périodes d'utilisation la Maison pour tous accueillera les activités associatives de la commune ne nécessitant pas en taille l'utilisation de la Maison de village, permettant ainsi de libérer celle-ci pour d'autres activités ou locations et d'optimiser les dépenses de chauffage en réduisant le volume chauffé pour les plus petites activités. Le bâtiment est d'ailleurs construit avec des normes basses consommations.

Vous pouvez vous rendre compte sur les le plan et les photographies du volume de cet équipement, divisé en deux pièces principales, l'une de 100 m² et la seconde de 30 m², permettant l'utilisation simultanée par deux groupes. Il a été prévu une petite cuisine permettant de réchauffer des plats ou goûter. Cet équipement donnera directement sur le nouveau terrain multisports mis en service en début d'année et fera partie intégrante du nouveau périmètre du centre de loisirs.

*[NDLR] ...ou non, le site étant à l'écart des « voies fréquentées »...

■ CHRISTIAN LORDI



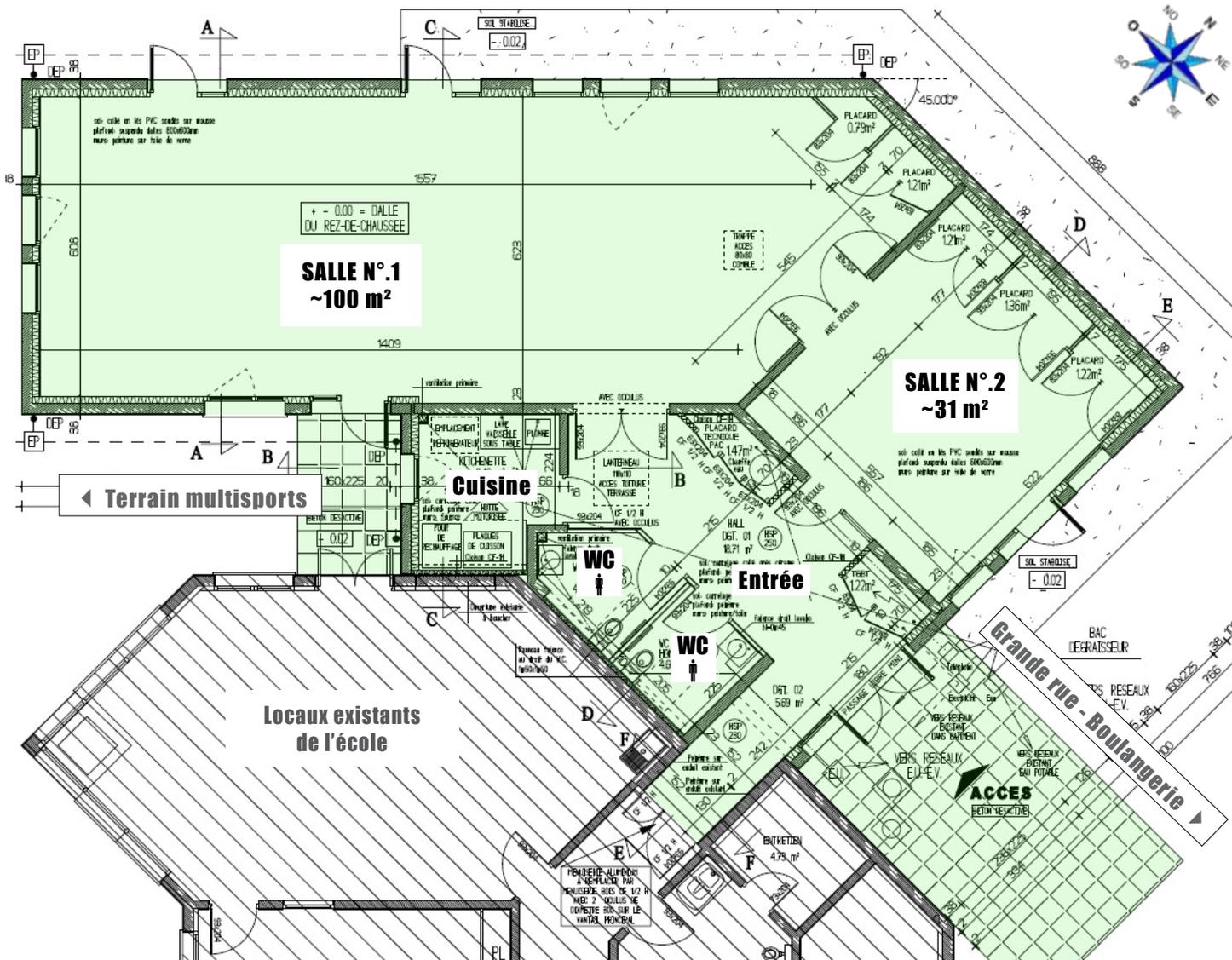
■ Vue vers la Grande rue (Nord-Est) : La chape avec dans le fond au centre, la boulangerie et les élévations avec le bâtiment existant à droite.



■ Vue vers la Seine (Sud-Ouest) : La chape et les élévations, côté accès principal.

Photos : C.Lordi

c'est parti !



■ Proposition de logo

Ce qu'elle va apporter au village :

- En collaboration avec les services de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs, elle permettra d'ouvrir l'**accueil des activités du centre de loisirs** lors des petites vacances scolaires et des mercredis.
- L'ouverture du **centre de loisirs pour les grandes vacances** pourra se faire sans le grand déménagement imposé au personnel de service de la commune et l'équipe enseignante.
- L'**accueil périscolaire en garderie** va se trouver d'autant plus agréable.
- Hors de ces périodes d'utilisation la Maison pour tous accueillera les **activités associatives** de la commune ne nécessitant pas en taille l'utilisation de la Maison de village.

Le fort de Châteauneuf

PAR CHRISTIAN LORDI

SUITE...



Suite à la consultation des dossiers topographiques sur le château-fort, l'église de Saint-Martin de Châteauneuf et la tour moulin du service régional de l'inventaire de Haute-Normandie, il s'avère que mes recherches sont plus abouties que les documents officiellement inventoriés. Pour conforter les relevés effectués, le mieux sera donc une seconde vérification sur place en hiver lorsque la végétation en sommeil laisse paraître plus de détails au sol.

Avant de retracer dans un prochain numéro du JPM les contours et la forme de la place forte, nous allons faire un petit point de l'évolution du dossier et aussi partager les derniers documents découverts.

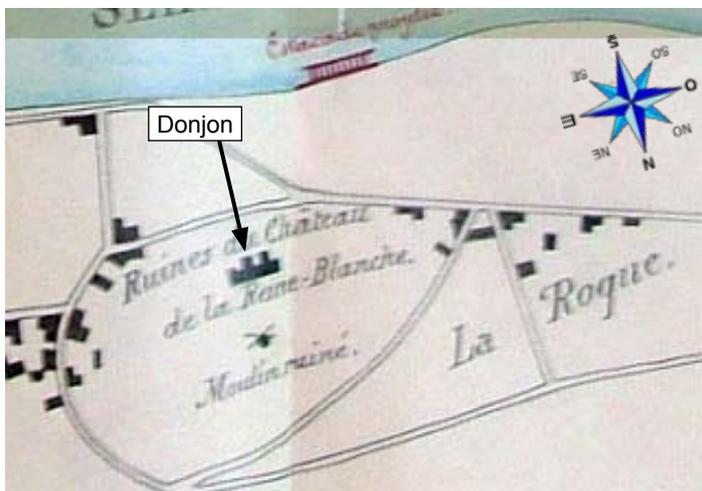
Cette année les travaux urgents de mise en sécurité de la tour moulin ont été réalisés. Toutes les parties risquant de s'ébouler ont été reprises en maçonnerie. La deuxième phase pour permettre la sauvegarde de la tour moulin aura lieu normalement en juin 2013, grâce à la subvention parlementaire de 5 000 € obtenue et à la récupération de la T.V.A. sur les travaux effectués en 2012, le solde étant financé par une subvention du budget communal.

Les découvertes

Dans des documents d'étude, datant des années 1880 trouvés aux archives départementales, concernant le projet du barrage et des nouvelles écluses, j'ai trouvé un plan où est représenté les « Ruines du Château de la Reine-Blanche ». Ce plan confirme mes relevés effectués sur le site à savoir la présence du donjon et d'une tour à sa gauche (vu de la Seine), mais aussi les traces d'une autre tour plus petite sur sa droite en bout de fortifications en direction de la rue du barrage.



■ La tour-moulin après consolidation, vue côté sud-ouest.



■ Détail d'un plan des années 1880 concernant le projet du barrage indiquant la présence des ruines du château de la Reine-Blanche et d'un « moulin ruiné ».



En parallèle sur l'ensemble du site, pour que les Monuments historiques puissent envisager des fouilles archéologiques, nous devons déboiser et défricher les ruines après accord sur un protocole avec l'architecte des bâtiments de France ; l'opération est en cours.

■ Le haut de l'entrée sud débarassé de ses pierres instables et étayé avant consolidation et remplacement des linteaux.

Sur une planche du cadastre Napoléon, nous trouvons le tracé de la sente de Saint-Martin qui desservait l'église, dont l'emprise au sol est représentée. Nous y voyons la dimension modeste de l'église du IX^e siècle flanquée d'un clocher en campanile sur son devant perpendiculaire à celle-ci.

Les églises bâties pendant les premiers siècles du christianisme, ne possédant pas de cloches, étaient naturellement dépourvues de clochers. Au VIII^e siècle, l'usage des cloches destinées à sonner les offices ou à convoquer les fidèles était répandu, ces cloches n'étaient pas d'une assez grande dimension pour exiger l'érection de tours considérables, et ces instruments étaient suspendus dans de petits campaniles élevés à côté de l'église, ou au-dessus des combles, ou dans des arcatures ménagées au sommet des pignons, ou même à

de petits beffrois de bois dressés sur la façade ou les murs latéraux. Cela est corroboré par la petite taille de la cloche de l'église de Saint-Martin de Châteauneuf que la commune possède encore et qui est stockée dans l'église actuelle.

Pour ce qui est de la tour-moulin, grâce aux inventaires établis lors de la révolution, nous pouvons dater environ l'arrêt de son utilisation comme moulin, en 1789 celui-ci produisait encore des revenus et en 1791 il est déclaré comme ancien moulin, ce qui situerait la fin d'exploitation du moulin dans ces trois années.



■ Détail du cadastre Napoléon montrant l'emprise de l'église Saint-Martin et de son campanile. À droite, un campanile typique, photographié en Italie.



C.Lordi

Quant à l'origine de la tour, est-ce une tour de garde ou de guet remaniée par la suite en moulin à vent, difficile de le savoir avec certitude. Le Mercure de Gaillon s'est longuement penché sur l'étude des huit tours, dont la nôtre, qui se situent autour de Gaillon. Elles sont construites avec les mêmes plans, la même épaisseur de murs, les mêmes ouvertures, les mêmes dimensions sauf qu'elles ne sont pas construites avec les mêmes matériaux.

Elles sont situées aux Rotoirs, à Vieux-Villez, Tournebut, Tosny, Mouflaine, Tostes-la-Vallée, Tourny et Port-Mort. Pour ceux qui l'ont déjà vu par exemple, celle de Tournebut (à Aubevoye) est vraiment la

sœur jumelle de celle de Port-Mort, comme le montre les photographies de celle-ci.

Les situations stratégiques des tours de Tournebut et de Port-Mort ainsi que leurs structures font plutôt penser à des tours militaires. Pour l'instant malgré les recherches effectuées, les opinions sur l'origine de ces constructions divergent.

L'énigme demeurera car aucun document ne vient soutenir une thèse plutôt que l'autre. Une chose est sûre, celle de Port-Mort est construite sur des restes de la fortification de Châteauneuf...

À SUIVRE...



© Franck Faupin 2011

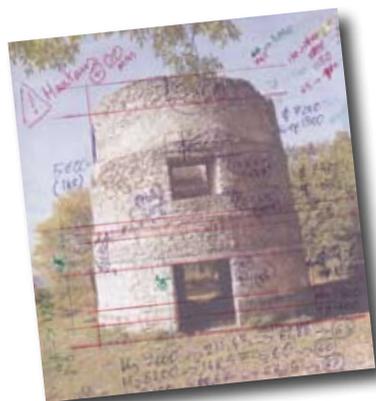
■ La tour-moulin de Tournebut, à Aubevoye, sœur jumelle de celle de Châteauneuf.

La tour-moulin de Châteauneuf en quelques chiffres...

[dimensions en mm]

- 3 étages en 4 litzages de diamètres extérieurs décroissants : l'intérieur des 2 premiers étages étant circulaire, et du troisième, elliptique
- Diamètre intérieur : ~4 600
- Diamètre extérieur à la base : ~7 800
- Épaisseur du mur à la base : ~1 600
- Retrait sur diamètre extérieur par étage : ~200
- Hauteur totale : ~7 520
- Hauteur 1^{er} étage : ~3 220
- Hauteur 2^e étage : ~5 320

Et, 35 fois plus petit, cela donne quoi ? Voir page 19 !





↔ 38 kms ⌚ 36 min *

Aujourd'hui je vous propose de visiter l'abbaye cistercienne de Bonport près de Pont-de-l'Arche. Elle fut fondée par Richard Cœur de Lion en 1189. Mais comment un roi d'Angleterre a-t-il pu décider de construire une abbaye en ces lieux. Il faut que je vous raconte la légende, qui n'est peut-être pas si loin de la réalité.

« En juillet 1189, au cours d'une partie de chasse, Richard Cœur de Lion faillit se noyer en poursuivant un cerf qui avait malencontreusement décidé de traverser la Seine. Richard fût ainsi emporté par un fort courant et voyant sa vie en danger, aurait fait vœu à Dieu de fonder une abbaye à l'endroit où son cheval reprendrait pied sur la terre ferme, c'est-à-dire s'il arrivait à bon port. » **

Effectivement l'abbaye fut construite en ces lieux.

Lorsque l'on emprunte le chemin qui mène à l'abbaye, on est émerveillé par le lieu. Construite au milieu de la nature, entourée d'arbres magnifiques, la bâtisse qui ressemble, vue de loin à une longère et en fait ce qui reste de l'abbaye cistercienne du 12^e siècle.

Mais que veut dire se terme de *cistercienne* dont on nous parle si souvent au sujet des abbayes de la région ?

À l'époque une dérive s'était établie au sein des monastères et plus particulièrement à l'abbaye de Cîteaux. La règle de Saint Benoît qui demandait une grande rigueur chez les moines avait été oubliée. L'argent et les dons affluaient. Les édifices devenaient de plus en plus somptueux, les abbés devenaient puissants, les classes riches s'immisçaient de plus en plus dans l'Église et les moines manifestaient leur mécontentement.

L'Église se divisa donc en deux mouvements, un peu comme Copé et Fillion qui appartenant au même parti se sont déchirés pour défendre leurs idées. On voit que tout ça n'est pas nouveau !

Les cisterciens, comme à l'abbaye de Bonport appliquaient donc la règle de Saint Benoist qui exigeait que les moines prient huit fois par jour, vivent en communauté, et travaillent la terre afin de vivre de leurs propres récoltes. Un temps devait être également consacré à la lecture, l'écriture et les travaux d'artisanat.

Mais revenons à l'abbaye et ce qu'il en reste.

La Révolution ne l'a pas épargnée. Le cloître et l'église furent détruits. Reste cependant des bâtiments impressionnants comme la salle des moines, le dortoir, la bibliothèque, le réfectoire (datant du Moyen Âge), les cuisines...

D'ailleurs si vous visitez ce lieu, laissez-vous accompagner par le guide, sinon vous aurez vite fait de vous égarer parmi les nombreuses pièces.

L'abbaye de Bonport, depuis la Révolution appartient toujours au domaine privé, et les derniers propriétaires essayent de l'entretenir du mieux possible. Pour ce faire ils ont ouvert le site au public et offert des prestations diverses comme : réception, séminaire, conférence, exposition, tournage de film...

Une visite qui en vaut la peine, si l'on veut se plonger dans la vie des moines au travers des siècles.

■ B.C.

* sources Via Michelin - Itinéraire conseillé, avec autoroutes

** source Wikipedia

RM.RÉNOVATION HABITAT
ARTISAN MULTI-SERVICES DANS LE BÂTIMENT

NOUVEAU

TRAVAUX DIVERS :

- Pose de menuiseries en rénovation
- Pose de parquet, carrelage, faïence
- Petits travaux de plomberie et de couverture
- Pose de plaque de plâtre et d'isolation

RENÉ MOUCHARD 06 26 85 72 84

Mini Vieille tour



■ Le diorama, vu d'ensemble « côté Seine », avec au premier plan la borne géodésique.



■ Plâtre en cours de prise dans un moule en carton dur / bristol avec empreintes des puits de lumière de l'embase.

* En modélisme, un **diorama** ou *dio* est la reproduction à une échelle donnée d'une scène incluant personnages, véhicules, bâtiments, reliefs, végétation avec une richesse de détails aussi identique à la réalité que possible.

À la recherche d'un sujet concret à réaliser pour expérimenter les techniques de moulages de courbes en plâtre à modeler, il me fallait un modèle « à portée de main » pour effectuer des relevés dimensionnels. La Vieille tour s'est imposée d'elle même !

Le challenge : reproduire au 1:35° la tour en cours de consolidation avec une partie de la motte castrale sur laquelle elle est située. Pourquoi ce choix d'échelle me direz-vous ? Pour la bonne et simple raison que les miniatures et figurines sont essentiellement disponibles à cette échelle et qu'elle permet d'obtenir un niveau de détail très réaliste tout en « limitant » l'encombrement du diorama*.

Les cotes : après de nombreux essais d'extrapolations dimensionnelles à partir de photos, aboutissant immanquablement à des aberrations, la tour a été « pigée », faute de théodolite, en mode *Géo Trouvetou* à l'aide d'un décimètre et d'un liteau..! Pour les besoins du moment, c'était bien suffisant pour dessiner des plans à l'échelle enfin cohérents...

Les moules : réalisés à partir de calendriers en carton dur récupérés auprès d'administrations locales, de bristol et de colle à bois.

4 moules auront été nécessaires : embase + 3 étages.

Les ouvertures, liteaux et puits de lumière sont intégrés dans les moules. Le plâtre à modeler est coulé en mode *béchamel légère* 1:1...

La base du dio : 2 chutes de contreplaqué assemblées avec deux chutes de tassots, des *chutailles* de Placo® pour les nervures de bases plus une belle chute pour le plateau et de la mousse expansive.

Statistiques :

Tour : H. ~215 x Ø ~223 mm

Épaisseur des murs : de 48 à 36 mm selon étage

Poids : 3 741 g

La « zone utile » du diorama fait 650 x 650 x ~ H. 310 mm

Les figurines mesurent ~55 mm de haut.

Un projet de longue haleine, destiné à terme à la salle du conseil de la mairie afin d'être visible par le public, et dont je vous rendrais compte de l'avancée lors des prochaines éditions.

■ ALAIN CLERFEUILLE



Photos : A. Clerfeuille

la **BD** de CIRET



STOP !



Approbation du compte-rendu de conseil en date du 22 août 2012

M. Argentin demande des précisions quant à la superficie du terrain que la Communauté de Communes souhaitait que notre commune achète. Il s'agit d'une très petite parcelle à la pointe de la Croix de Bordeaux.

Aucune autre observation n'étant formulée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme – Avenant suite à des modifications dues au Grenelle 2 de l'Environnement

La commune a passé le marché avec l'urbaniste pour l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en mars 2011. Au moment de la rédaction du cahier des charges, les décrets d'application de la loi dite « Grenelle 2 » n'étaient pas encore applicables. De ce fait, le contenu de plusieurs pièces du P.L.U. sont à modifier pour être en conformité avec ladite loi.

L'intégration de ces nouvelles dispositions nécessitent des travaux supplémentaires.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition d'avenant envoyé par Eurotop (initialement d'un montant de 1 400 € HT, ramené à 1 000 € HT (soit 1 196,00 € TTC), déduction faite d'une remise commerciale). Le conseil municipal accepte le devis fourni par notre prestataire, cette mise en conformité étant obligatoire, et charge M^{me} Alquier ou M. Auloy de signer tout document nécessaire à cet avenant.

Plan vectorisé pour le P.L.U.

Le cabinet Eurotop a récupéré le plan communal informatisé fourni par la D.D.T.M.*, mais souhaite travailler sur des plans vectorisés, plans que la commune a essayé de récupérer auprès du Conseil Général. Malheureusement, notre commune n'a pas été vectorisée par I.G.N. et convient donc de les créer. Ces documents permettront d'obtenir des planches de meilleure qualité et seront un meilleur outil de travail.

Le conseil municipal accepte donc le devis présenté par EUROTOP d'un montant de 1 100 € HT (1 315,60 € TTC). Ce devis annule le devis qui avait été précédemment signé au

*Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Liste des inscriptions budgétaires

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type *	M.N.
202/20	Frais doc. urbanisme, numérisa	I	D				2 500,00 €	2 500,00 €			
2041582/204	GFP : Bâtiments et installatio	I	D				-4 800,00 €	-4 800,00 €			
2183/21	Matériel de bureau et info.	I	D	35			-2 100,00 €	-2 100,00 €			
2188/21	Autres immo corporelles	I	D				6 000,00 €	6 000,00 €			
2313/23	Immos en cours-construc-tions	I	D				-1 600,00 €	-1 600,00 €			
6413/012	Personnel non titulaire	F	D				2 200,00 €	2 200,00 €			
678/67	Autres charges exception	F	D				-2 200,00 €	-2 200,00 €			

* S.-B. : Semi-budgétaire - S. à S. : Ordre de section à section - I. S. : Ordre à

mois de février dernier pour un montant de 650 € HT, les différentes prestations de celui-ci étant incluses dans le nouveau devis.

Il conviendra d'inclure la commande des plans vectorisés dans notre avenant pour lequel M^{me} Alquier est chargée de signer tout document y afférent.

Le conseil municipal prévoit de porter les crédits nécessaires à cet avenant dans la décision modificative budgétaire qui va suivre pendant ce conseil.

Création d'un poste à temps partiel pour la gestion informatique

Jusqu'à maintenant, la mise en page du bulletin municipal était fait bénévolement par un informaticien et un élu. Celle-ci représente à chaque parution environ deux semaines de travail.

D'autre part, il convient, en plus de l'élaboration du journal :

- de mettre régulièrement à jour notre site Internet pour actualiser les informations (lequel site a également été confectionné bénévolement),
- d'assurer la maintenance du panneau d'information lumineux,
- de mettre en ligne les marchés à passer par la commune, la publication dématérialisée par Internet étant devenue obligatoire,
- de mettre en forme des documents communaux (ex : Plan de Sauvegarde, plan d'accessibilité, document unique...).

Ces différentes prestations nécessitent du temps et des connaissances professionnelles et les personnes en charge de ces tâches n'ont plus le temps matériel d'en assurer le bon fonctionnement.

À titre indicatif, la parution d'un journal par un service extérieur reviendrait à 1 680 € H.T. Nous en faisons quatre par an et cela permettrait de sortir le journal à date fixe pour les associations.

M^{me} Alquier propose que le Conseil municipal crée un poste d'informaticien qui sera rémunéré sur la grille d'un technicien principal de 2^e classe à raison de 10 heures par semaine (lissage hebdomadaire évalué par rapport aux heures de travail fournies dans une année).

M. Argentin demande si ce nombre d'heures sera suffisant. Bien sûr, il sera possible de rémunérer des heures complémentaires en faisant le point en fin d'année.

Ce poste est pour l'instant créé, à titre d'essai,

en poste non permanent, soit du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2013 et sera rémunéré au 6^e échelon de la grille ci-dessus citée, soit à un indice majoré 375.

Pour financer ce poste (d'octobre à décembre) le conseil municipal prélève la somme de 2 200 € sur le compte 678 pour la porter au compte 6413 (frais de personnel).

Investissement – achat de tronçonneuses, groupe électrogène, guirlandes lumineuses

Le conseil décide d'acheter deux tronçonneuses, une rampe d'accès pour la remorque, un groupe électrogène et des guirlandes lumineuses et provisionne la somme de 6 000 € sur le poste achat de matériel.

Pour ces trois précédents points le conseil municipal prend la décision modificative budgétaire détaillée dans le tableau en pied de page.

Élection d'un suppléant au Syndicat des CES

La dernière réunion de ce syndicat a été évoquée lors du dernier conseil et nos deux conseillers titulaires étaient absents ce même jour. À cette occasion, nous avons pu constater que notre commune n'avait plus qu'un seul délégué suppléant, M. Mauriange ayant quitté notre commune et démissionné du conseil municipal.

Pour éviter que Port-Mort ne soit pas représenté à la prochaine réunion en cas d'absence du titulaire, le conseil municipal accepte la candidature de M. Lordi comme délégué suppléant.

Compte-rendu de la réunion avec V.N.F (Voies Navigables de France) en Sous-Préfecture

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) préconise la fermeture du chemin de halage au droit de l'usine Nufarm. Il est alors proposé l'étude d'une solution alternative pour laisser le passage aux promeneurs et l'accès au restaurant riverain, soit la réouverture de la passerelle du barrage entre Port-Mort et Notre-Dame-de-la-Garenne. Une réunion en concertation avec V.N.F. a eu lieu le 26 septembre dernier à la sous-préfecture des Andelys, en vue de réaliser une étude de faisabilité.

La réouverture du franchissement du barrage et des écluses s'inscrirait alors dans

l'objectif d'un développement touristique du château de Gaillon et de notre commune dans le cadre de la mise en valeur de la butte de Châteauneuf.

Lors de cette réunion, M^{me} Alquier a indiqué qu'il existait, avant l'implantation du barrage, un gué pour le franchissement de la Seine et ensuite un bac dont l'exploitation a cessé faute de moyens.

Le représentant de V.N.F. propose de prendre en charge l'étude de faisabilité du franchissement par le public de la passerelle. Il précise cependant que si les piétons ont pu passer jusqu'à la fermeture au public de cette passerelle, il ne s'agissait alors que d'une simple tolérance, celle-ci n'étant pas dimensionnée pour recevoir du public. La présente étude est conditionnée à l'engagement des communes de gérer la passerelle si les coûts se révèlent raisonnables. Les maires présents à la réunion ont envisagé cette possibilité dans la mesure où il est possible de se rétracter si le coût était trop important.

M^{me} Alquier souligne auprès du conseil municipal qu'un coût raisonnable n'est pas forcément le même suivant le budget de chaque collectivité et qu'il n'est pour l'instant pas possible de se prononcer quant à l'impact financier.

La présente étude pourrait être lancée d'ici l'été 2013. Elle devra prendre en compte l'implantation de notre centrale hydro-électrique par rapport à l'accès de la passerelle.

Le conseil municipal demande à prendre connaissance des chiffrages avant tout engagement de notre commune.

Maison pour Tous – Résultats de l'appel d'offre

Suite au dépôt des dossiers de candidature, l'attribution des lots a eu lieu en deux phases :

- ouverture des plis le 3 septembre et choix des entreprises retenues pour soumissionner.
- renégociation avant l'analyse des offres et l'attribution des lots par la commission des appels d'offre.

Les résultats se décomposent comme suit.

La première réunion de chantier pour signer les marchés avec les entreprises et établir le planning des travaux aura lieu mardi 9 octobre.

Lots	Estimation H.T.	Montant H.T.
1 - Gros œuvre	77 000 €	75 872,50 €
2 - Charpente	20 000 €	8 600,00 €
3 - Couverture	30 000 €	28 186,51 €
4 - Menuiseries extérieures	21 000 €	21 630,00 €
5 - Menuiseries intérieures	28 000 €	30 000,00 €
6 - Revêtements de sols	12 000 €	9 850,00 €
7 - Peinture	8 000 €	7 107,02 €
8 - Electricité	37 500 €	24 000,00 €
9 - Plomberie/ chauffage	41 000 €	41 510,53 €
10 - V.R.D.	18 000 €	19 228,57 €
TOTAL H.T	292 500 €	265 985,13 €

Rapport d'activités du SYGOM (SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

M. Chomienne fait une présentation de ce rapport aux conseillers, à savoir :

- le périmètre d'intervention du syndicat est inchangé. Les nombres de foyers (42 000) et d'habitants sont stables.
- Le vandalisme et les incivilités sont en régression en raison du renforcement de la vigilance au niveau des Déchetteries.
- Il a été décidé d'instaurer un plafond des dépôts en Déchetteries pour les particuliers. En effet, la moyenne nationale du tonnage déposé par habitant a été estimé par l'ADEME à 184 kg par an par habitant (réf : année 2009). En 2011, 385 kg ont été déposés par habitant du SYGOM.
- Il n'y a pas eu d'augmentation du taux de ramassage des ordures ménagères depuis 2007.

À l'occasion de ce rapport, M^{me} Alquier souligne qu'il serait bien de faire une distinction des apports en Déchetteries par rapport à la fréquence et à la quantité. À titre d'exemple, un particulier qui taille une haie peut avoir besoin de vider des quantités importantes à un moment donné, sans pour autant utiliser celle-ci tout le courant de l'année et il est dommage qu'on lui interdise l'accès à ce moment là. Elle précise également que notre employé communal doit souvent évacuer des dépôts sauvages, lesquels sont facturés en redevance à la commune, et qu'on lui refuse parfois certains dépôts. Ceci est dommage car on a pu constater de ce fait une augmentation des dépôts sauvages.

Rapport d'activités de la C.C.A.E. (Communauté de Communes des Andelys & de ses Environs)

- **Économie** : - lancement du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Diagnostic territorial en vue d'améliorer le dynamisme commercial sur l'ensemble du territoire de la CCAE.
- Zone d'activités Bouafles / Courcelles : 5 lots sur les 19 ont été vendus, l'objectif étant de poursuivre la commercialisation de la zone.
- **Habitat** : L'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat touche à sa fin. Les derniers dossiers ont été subventionnés. La CCAE réfléchit à la mise en place d'une action

visant à accompagner les personnes demeurant dans des habitations indignes ou insalubres.

- **Environnement** : la CCAE dans le cadre du SPANC (Service Public des Assainissements non collectifs) contrôle les installations et est chargée des diagnostics. Elle s'occupe de la mise en place des programmes de réhabilitations des assainissements présentant des risques sanitaires. L'autre mission de ce service est l'étude des bassins versants.

- **Transport scolaire** : soit 3 930 km journalier pour 1 631 élèves transportés. Trois circuits sont assurés en régie par les cars de la CCAE et les 32 autres par les sociétés Grisel ou Auzoux.

- **Voirie** : De nombreux travaux ont été réalisés en interne (grave émulsion de chaussées), fauchage, travaux de petits entretien (ex : nid de poule), peinture horizontale... La CCAE participe également aux travaux d'investissement. Le budget de fonctionnement du service voirie s'élève à 820 000 € par an

- **Petite enfance et service jeunesse** : gestion des centres de loisirs, des crèches et du relai parents assistantes maternelles.

- **Aide à domicile** : Gestion des aides ménagères. En 2011, un homme à toute main a été intégré à l'équipe afin de proposer des travaux de bricolage et de jardinage.

Il convient de noter au passage la suppression partielle des exonérations Urssaf, qui a engendré un coût de 200 000 € pour la CCAE en 2011.

■ QUESTIONS DIVERSES

Exercice Seveso

La sirène de l'usine Syngenta a retenti à plusieurs reprises mardi dernier. Il s'agissait d'un exercice Seveso. M^{me} Alquier souligne au passage que notre commune n'est pas incluse dans le périmètre Seveso de cette usine.

À cette occasion M^{me} Alquier précise qu'il faudra que l'on revienne notre Plan Communal de Sauvegarde pour redéfinir la distribution des rôles des personnes de la cellule de crise et mettre à jour les coordonnées.

Camion sur le parking de l'Auberge

Des conseillers rapportent les plaintes qu'ils ont reçu concernant un camionnettes abusivement stationnée sur le parking de l'auberge.

Celle-ci se trouvait auparavant sur la place de la maison de village. La mairie a demandé au propriétaire de ne plus la garer abusivement sur le domaine public (ce véhicule y étant immobilisé) et de l'enlever au moment de la foire à tout. À suivre.

Essai de mise en place d'écluses sur la D 313 pour ralentir la circulation

Il s'agit d'une proposition du service de la Direction des Routes au Conseil Général. M^{me} Alquier propose une future réunion avec le Conseil général et les conseillers intéressés pour faire le point.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TREGLOS.

Absente : Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



Approbation du compte-rendu de conseil en date du 3 octobre 2012

M. Plé fait remarquer qu'il n'est pas porté dans la liste des conseillers présents sur ce compte-rendu. Il s'agit d'un oubli, M. Plé étant bien présent à cette réunion.

Avis sur enquête publique épandage

Il s'agit d'une demande présentée par la Société EUROPAC à Saint-Etienne-du-Rouvray en vue d'épandre des sous produits papetiers. Il n'y a pas de produits toxiques dans ces résidus.

M^{me} Alquier a rencontré le commissaire enquêteur, lors de sa venue en mairie de Port-Mort et fait part des précisions suivantes :

- C'est la société Europac qui assure les épandages. Les produits à épandre seront amenés par l'entreprise et étalés de suite.
- Sur Port-Mort, l'épandage se fera sur une superficie de 120 hectares.
- Il n'y aura pas d'épandage sur le périmètre de captage EMS.
- Il ne sera pas permis d'épandre à proximité des habitations.
- Les épandages ne seront pas forcément annuels mais fonction des besoins.

Compte tenu de ces précisions, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande d'autorisation. Il précise cependant qu'il convient de bien respecter le plan d'épandage par rapport aux habitations de façon à ne générer aucune gêne pour les riverains.

Chauffage à l'église

M^{me} Alquier a rencontré le nouveau prêtre de la paroisse. Elle informe les conseillers municipaux qu'en complément des six radiateurs radiant prévus par la commune, la paroisse propose de son côté d'en financer deux autres, plutôt que de participer au financement communal.

Les conseillers municipaux, comme cela avait déjà été prévu lors d'une précédente réunion, en donnent leur accord et demandent à ce que l'achat de ces six radiants soit acquittés en section d'investissement compte tenu de la durabilité de ce matériel.

Principe de demande de subventions pour :

- la mise en conformité des locaux scolaires pour les personnes à mobilité réduite et mise en conformité des sanitaires
- l'aménagement d'un bureau pour le directeur de l'école
- la réhabilitation du logement attenant à l'école
- le local au dessus de la bibliothèque

Les portes des classes sont aux normes « personnes à mobilité réduite » (PMR).

Seule la sortie de secours de la classe côté boulangerie est à mettre en conformité avec cette norme.

Comme cela a été décidé en commission des travaux, le bureau du directeur de l'école est prévu en agrandissement de l'école primaire au niveau du hall d'entrée côté parking ; ce qui rendra le bureau du directeur accessible à tous. De ce fait, la sortie de secours de la classe sera remise aux normes PMR à l'occasion des travaux.

Il convient également de rénover les sanitaires et de prévoir des accès pour personnes à mobilité réduite.

L'ancien logement de fonction qui servait auparavant à la garderie périscolaire (laquelle sera transférée dans la maison pour tous) et au bureau de direction de l'école se trouve de ce fait libéré. Comme cela a également été décidé en commission des travaux (commission élargie à tout le conseil), cet appartement sera rénové pour être mis à la location.

M. Lordi étudie actuellement les données techniques de la mise en œuvre des travaux et procède au chiffrage pour pouvoir demander les subventions.

Pour mener à bien les différentes études faites pour la mairie, M. Lordi s'est abonné personnellement l'an passé à l'office des prix du bâtiment (Batitel). L'abonnement est arrivé à expiration et il a dû le souscrire à nouveau. Il présente la facture d'un montant de 118,40 € dont il a acquitté le prix par paiement sur Internet. Le conseil municipal accepte de lui rembourser cette somme.

Le conseil municipal entérine le principe de ces futurs travaux au niveau de l'école et charge M^{me} Alquier et M. Lordi de monter les dossiers de demande de subvention. Les différents chiffrages seront présentés lors du prochain conseil.

Terrain à la Roque – Principe d'achat

Le secrétariat de mairie a reçu des demandes de renseignements concernant une parcelle de terrain située entre le canal de la centrale hydroélectrique et La Roque. Il semblerait que la personne soit vendeuse de cette parcelle. Ce terrain est situé en contrebas de la falaise en dessous des vestiges de Châteauneuf et de l'église troglodyte. Le conseil municipal donne son accord pour que M^{me} le maire se renseigne sur le prix et les modalités d'achat (acte notarié ou acte administratif).

Contrat CAE – Agent d'entretien

Pour faire face à un surcroît de travail, M. Jouveau Guillaume a été embauché en C.D.D., lequel contrat arrive à expiration. Nous avons été récemment contactés par un agent de Pôle Emploi afin de présenter les modalités des contrats aidés à la commune.

Il a donc été demandé à Pôle Emploi si notre agent qui arrive en fin de contrat et qui est inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi peut bénéficier d'un tel contrat.

M. Jouveau rentre dans le cadre des contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Il s'agit d'un contrat établi pour une période de six mois renouvelable jusqu'à 24 mois. L'aide apportée par l'État est un remboursement de 65 % du SMIC sur la base de 20 heures par semaine. Il existe également des exonérations de charges employeur Urssaf sur ces mêmes 20 heures.

Le conseil municipal décide d'ouvrir ce poste et recrute M. Jouveau sur ce contrat aidé, dès que possible dans le courant du mois de novembre. Ce poste est ouvert à raison de 35 heures par semaine et sera rémunéré à 9,49 € brut / heure.

Redevance occupation du domaine public

Sur proposition de France Telecom, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2012, les montants en sont les suivants :

25,364 kms x 38,68 € =	981,07 €
17,483 kms x 51,58 € =	900,72 €
	<u>1 881,79 €</u>

Indemnités de conseil – Trésorier municipal

M^{me} Belan qui était notre trésorière municipale a quitté son poste depuis 29 février 2012. M^{me} Ardanuy-Molens est en poste depuis le 1^{er} mars 2012 comme trésorière municipale.

Pour leur accorder les indemnités de concours, le conseil municipal prend la délibération suivante :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur du Trésor chargé de fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaires, économiques, financières et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera

attribué à M^{me} Belan, receveur municipal, du 1^{er} janvier au 29 février 2012 et à M^{me} Ardanuy-Molens, receveur municipal, à compter du 1^{er} mars 2012.

- de leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Compte-rendu du conseil d'école

M^{me} Alquier et M. Chomienne ont assisté à ce dernier conseil et en rapportent les principaux points :

- aucune réclamation spéciale sur les travaux si ce n'est à nouveau la demande d'une cloche pour la cour de récréation : difficile à trouver surtout avec un paiement par mandat administratif.

Effectifs des classes :

- classe maternelle : 25
- classe CP/CE1 : 20
- classe CE1/CE2 : 19
- classe CM1/CM2 : 20

> Soit un total de 84 élèves

- M. Lavenu demande un tableau avec des lignes pour sa classe ; ce sera étudié pour le budget 2013

- Coopérative scolaire : vente de chocolats par les enfants avec une participation revenant à la coopérative

- Différentes animations sont prévues ou ont eu lieu (fête de Noël, animation sur les hirondelles, semaine du goût avec des ateliers saveur), concert à St Marcel, rencontres sportives avec l'USEP...

- Baptême de l'école

M. Moreau demande quand sera donné le nom d'André Castelot à l'école. Il avait été prévu de baptiser l'école à la fin des travaux autour et dans l'école. Ce sera le cas.

Convention Déchetterie

Le SYGOM (SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères) perçoit auprès des collectivités une redevance correspondant aux dépôts apportés par les services communaux.

Le conseil municipal prend connaissance de la convention et notamment de la clause qui indique un volume maximum de 4 m³ par semaine.

À cette occasion, il est rappelé que le volume des déchets à apporter sur le site d'Aubevoye a déjà été évoqué par le conseil municipal à la lecture du dernier rapport d'activité de ce syndicat. Est-il normal que l'on refuse à des particuliers d'apporter plusieurs chargements de déchets végétaux sur une journée, à plus forte raison si ces mêmes personnes ne vont que rarement à la déchetterie. Il s'agissait dans ces cas d'abattage d'arbres, par des particuliers.

Le conseil municipal précise qu'il fait appliquer la circulaire préfectorale qui interdit de brûler les déchets végétaux à proximité des habitations, donc dans nos jardins : circulaire que les mairies se doivent de faire respecter. Cette circulaire précise d'ailleurs noir sur blanc que les dépôts de ces végétaux doivent être valorisés en Déchetterie. Cette limitation de décharge correspond de plus à l'augmentation des volumes de déchets sauvages que les employés communaux sont obligés de porter en Déchetterie, ce qui augmente le quota et la facture communale.

Ce n'est donc pas la première fois que ces soucis sont relatés et le conseil municipal demande à l'occasion de la passation de cette convention que l'on se renseigne auprès du président du syndicat quant à ces modalités de fonctionnement.

M^{me} Alquier est autorisée à signer ladite convention.

Téléthon 2012

Il aura lieu sur notre commune les vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre. Les associations du village et la mairie se chargent de mettre un programme en place qui sera prochainement diffusé aux pomortais.

Charges locatives

Il a été demandé à nos locataires de rembourser à la mairie des frais de curage d'assainissement pensant qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement de leur fait.

Il s'avère que nous avons de nouveau dû faire intervenir un vidangeur. Les élus se sont aperçus qu'il s'agissait du regard qui était mal positionné. Depuis, le nécessaire a été fait pour y remédier.

Les conseillers municipaux prennent note qu'il n'y a pas lieu, dans ce cas, de pénaliser les locataires et décident de leur rembourser la somme de 187,25 € qu'ils ont indûment versée à la mairie.

Un virement sera prochainement fait par mandat administratif sur le compte courant des locataires.

QUESTIONS DIVERSES

Téléphones mobiles

Nous avons reçu une proposition des services Orange pour souscrire des mini forfaits (2 heures par mois) à la place des mobicartes, moyennant un coût mensuel de 9,90 € sans engagement.

Le conseil municipal donne son accord pour souscrire un forfait pour les téléphones portables des deux agents d'entretien.

Conseiller absent

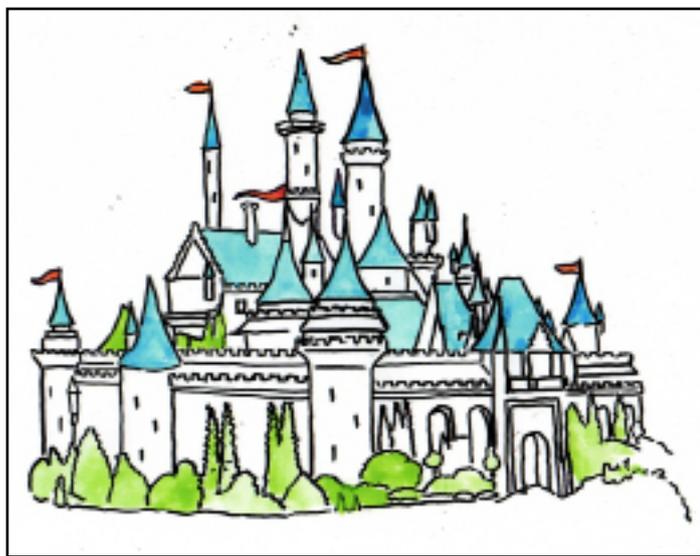
M. Argentin demande ce qu'il en est d'un conseiller ne se rendant pas au conseil depuis plusieurs séances. Doit-on le démissionner ? M^{me} Alquier répond que cette question a déjà été posée au sous préfet et qu'il a été répondu par la négative.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TREGLOS.

Absente : Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

les 5 erreurs par CIRET



Le copiste a commis 5 erreurs en reproduisant l'aquarelle de gauche : à vous de les retrouver ! Solution en page 27



Approbation du compte-rendu de conseil en date du 6 novembre 2012

En ce qui concerne le compte-rendu du conseil d'école, M. Moreau fait remarquer qu'il avait rappelé qu'il avait été prévu de baptiser notre école communale, mais qu'il n'avait pas précisé de nom.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Présentation et débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération en date du 5 août 2010 le conseil municipal a lancé la procédure de transformation de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme.

La loi prévoit qu'un débat sans vote se tienne au sein du conseil municipal sur le cœur du projet appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il est donc demandé au conseil municipal de débattre sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Sont abordés entre autre les thèmes suivants :

- le développement urbain
- le développement économique et social
- la préservation des espaces naturels et agricoles
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager naturel et bâti
- l'amélioration du cadre de vie

Le PADD sera suivi d'une réunion de travail avec les personnes publiques associées avant une réunion de présentation au public.

Avenant Maison pour Tous – Lot ABLYS TP

Les canalisations des eaux pluviales du bâtiment existant n'étaient pas positionnées à l'identique des plans de l'école maternelle. Il est donc nécessaire de les déplacer. A l'inverse les travaux pour la reprise sur l'assainissement des eaux usées sont moins importants que prévu. Après avoir pris connaissance des plus-values et moins-values, le conseil municipal autorise M^{me} Alquier ou M. Lordi à signer l'avenant avec ABLYS TP dont le montant s'élève à 4 888,59 € TTC.

Décisions modificatives budgétaires

Après avoir fait un point budgétaire par rapport aux mandats émis, le conseil municipal vote les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- 150 €, à porter sur le compte 6531 - indemnités des élus, montant pris sur le compte 678 – charges exceptionnelles.
- 270 € à porter sur le compte 2188 – achat de matériel, montant pris sur le compte 2151 – Réseaux voirie.

Remboursement de frais

Lors de commandes à passer pour la mairie, M. Lordi a dû en avancer les paiements, puisque ceux-ci étaient payables uniquement par mandat administratif, à savoir :

- le renouvellement de notre abonnement antivirus sur l'ordinateur, soit une somme de 43,89 €. Dans le contraire, il fallait racheter tout le logiciel ; ce qui coûtait beaucoup plus cher.

- Lors du dernier conseil, il a été décidé d'acheter des radiants pour le chauffage de l'église au moment des offices. Après avoir recherché les différentes offres, M. Lordi a trouvé une offre promotionnelle sur Internet, mais il fallait acquitter l'achat au moment de la commande, soit la somme de 430,80 € pour l'achat des six radiants.

Le conseil municipal accepte de rembourser ces deux achats à M. Lordi.

M^{me} Alquier trouve dommage que les moyens de paiement pour les communes ne soient plus souples et les obligent parfois à des dépenses supplémentaires.

Primes du personnel

Des primes de service peuvent être attribuées chaque année au personnel. Le conseil municipal a d'ailleurs voté une enveloppe budgétaire pour les adjoints des services techniques et la secrétaire de mairie.

Aucune enveloppe budgétaire n'a été votée pour les profils de technicien territorial et celui de notre agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Après avoir pris des renseignements, il est possible de mettre en place une prime de fin d'année pour notre agent en contrat CAE.

Dans un souci d'équité par rapport aux adjoints des services techniques, le conseil municipal décide de fixer une prime de fin d'année pour un contrat CAE à 898 € par an (prime qui sera versée au mois de décembre) en fonction de la qualité du service.

Pour le profil de notre agent technicien informaticien, il est décidé d'instaurer une prime de service et de rendement suivant le décret 2009-1558 dont le montant de base est de 1 289 €.

Le conseil municipal décide d'instaurer cette prime sur la base d'un coefficient de 1. Le montant de la prime sera versé au prorata de la durée hebdomadaire du poste.

Ces deux agents percevront, au titre de l'année 2012, la prime allouée au mois de janvier prochain au prorata du temps de l'année et des heures hebdomadaires.

Indemnités kilométriques du personnel

M^{me} Alquier demande à ce que l'on vote le principe de verser des indemnités kilométriques lorsqu'un employé a été envoyé en journées de formation ou passe un examen ou concours à la demande de la mairie.

Les indemnités kilométriques seront calculées sur :

- la base de la puissance du véhicule (copie

de la carte grise à l'appui)

- le parcours du trajet suivant itinéraire établi par Via Michelin ou Mapi
- le barème des indemnités kilométriques de déplacement pour la fonction publique.

M^{me} Alquier précise que l'agent actuellement concernée a dû se rendre plusieurs fois en formation et ensuite sur les lieux d'examen pour passer le concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

Assurance bris du photocopieur

La société à laquelle la mairie loue le copieur couleur (depuis deux ans) vient de nous réclamer une attestation par laquelle nous sommes assurés pour le bris de machine.

Renseignements pris auprès des sociétés qui assurent notre commune pour les dommages aux biens et la responsabilité civile, il s'avère que cela n'est pas le cas.

Un projet de contrat a donc été demandé à la société LIXXBAIL à laquelle nous louons le photocopieur et à la SMACL.

Le contrat de location du copieur datant de deux ans la société LIXXBAIL n'est plus en mesure de nous assurer. La SMACL nous a fait parvenir une proposition d'assurance couvrant le risque de détérioration de ce matériel moyennant une cotisation annuelle de 70,45 €.

Le conseil municipal en accepte le principe et charge M^{me} le Maire de signer tout document relatif à la passation de ce contrat.

Compte-rendu réunion Syndicat d'Electricité (SIEGE)

Lors de cette dernière réunion, le budget primitif 2013 a été voté. Il est en baisse par rapport aux années précédentes en raison de la diminution des redevances des fournisseurs d'électricité. Le niveau des travaux est cependant maintenu.

Les communes acquittaient leur participation pour les travaux de renforcement ou d'effacement de réseaux lorsque tout était terminé. Désormais les participations pour les travaux de renforcement électrique et installation d'éclairage public seront acquittées par les communes dès la fin des travaux en électricité.

Les travaux liés à l'intervention de France Telecom seront payés ultérieurement par les communes de façon à éviter une avance de trésorerie pour le syndicat.

En ce qui concerne l'extension des dessertes des réseaux du gaz, il appartient aux communes d'en faire éventuellement la demande avant le 31 mars pour que celle-ci soit examinée.

M. Lordi informe le conseil municipal que suite à la loi sur le Très Haut Débit, chaque foyer devra être desservi par la fibre optique dans un délai de 10 ans. Les foyers non desservis actuellement seront à charge des collectivités. La dépense sur le département de l'Eure est estimé à 34 millions d'euros. À suivre.

■ QUESTIONS DIVERSES

Trottoirs

On a demandé à M. Plé si la commune envisage la réalisation de trottoirs. Il lui est répondu qu'il y a des priorités sur les abords de la D 313 pour réfectionner le revêtement des trottoirs par rapport aux accessibilités des lieux de vie (commerces, église, maison de village et services administratifs).

Sapins à l'entrée du village

Chacun a pu remarquer qu'un sapin décoré a été mis à l'entrée du village par des Pormortais, pour le plaisir de tous. Il est désolant de constater à nouveau un manque de civisme puisque celui-ci a été dérobé.

La mairie voulait, afin de décorer le centre du village en cette fin d'année installer un autre sapin sur le parterre en face la boulangerie mais revient sur sa décision en raison de ces vols.

Entrée de l'école et de la garderie

En raison des travaux de la Maison pour tous l'entrée habituelle de l'école maternelle et de la garderie n'est plus accessible ; ce qui oblige les parents et les enfants à traverser toute la cour par ce temps de pluie avec le désagrément de la boue.

Les travaux de maçonnerie étant terminés un portail provisoire a été mis en place au coin du réfectoire.

Les agents intervenant à la garderie, à l'école maternelle et au restaurant scolaire sont chargés d'ouvrir et fermer ce portail aux heures adéquates, les enseignants n'ayant pas voulu s'en charger.

Travaux - Maison pour Tous

La maçonnerie sera achevée à la fin de la semaine et la pose de la charpente vers la mi-janvier.

Les élus restent attentifs aux problèmes de conformité quant aux installations provisoires pour les ouvriers du chantier, notamment le contrôle des installations électriques suite au remarque du coordonnateur de sécurité. La mairie devra se charger, en cas de défaillance de l'entreprise attributaire, de la mise en conformité, laquelle entraînera un avenant de moins-value pour ladite entreprise

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TREGLOS.

Absente : Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

Nettoyage des fossés en bord de Seine

Des abattages d'arbre ont été effectués dans les fossés du bord de Seine, vous l'avez peut-être remarqué au cours d'une promenade. Voies Navigables de France (VNF) est propriétaire de plusieurs terrains en bord de Seine, notamment ceux où sont situés les fossés.

Ceux-ci servent de réservoir dans la zone d'expansion de crue de la Seine et aussi pour les eaux de ruissellement (ils permettent de retenir de l'eau sans risque pour les biens ou les personnes).

Pour être véritablement opérationnels, ils doivent être libres de toute végétation, comme le sont par exemple les bassins d'orage. C'est pourquoi VNF a décidé l'abattage des arbres et arbustes poussant dans ces fossés.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



■ Les fossés nettoyés - vers le barrage, et vers la rue Haguerite.



■ La « voie sur berge » entre la rue Haguerite et la rue du Château peu de temps après les travaux...

SUDOKU'S 24 par Sudoku Infini® Mindscape®

① Normal 12 min.

		7	8		6			1
2			4		3		5	9
	5				1			
	7		5		2	1	3	
	4	2	1			9		
			6		9			
7			2			3		
8		4	3		5			7
3					8		1	

② Difficile 18 min.

	9	6			1		4	
	3				9			
		4					6	
	4		2			9		6
	2	1		7				
							8	
	1	2						8
					5			
		7	4	2		5		

③ Très difficile 25 min.

			6	5				
		9	1				8	
	7			3				2
			7				9	1
		5						
2	1				6	3	4	
	3	6		4				
								4
1	2				9	8	7	



LE CLUB DE TAROT

vous propose d'animer vos dimanches après-midi

Venez participer à des petits tournois en toute convivialité. Tournois réservés au pormortais, aux membres du club de tarot, et bien sur, à vos amis.

Mise de 5 € par participant.

Inscriptions intégralement reversées aux 2 ou 3 premiers.

Les dimanches réservés sont les suivants :

2013

13 janvier | 17 février | 17 mars

21 avril | 12 mai | 9 juin

Attention toutefois : je me suis engagée à laisser la priorité à la location de la salle aux particuliers, n'hésitez donc pas à vous renseigner quelques jours avant pour confirmation de la date.

Rendez-vous à 13 h 30

Christine : 06 61 46 35 26

SOLUTIONS JEUX 57

MOTS FLÉCHÉS 32

	A		P		C		E		L		V		D	
E	C	L	U	S	E		X		E	L	A	G	U	E
	H	A	N		D	R	I	S	S	E		O	N	T
A	R	B	I	T	R	A	G	E		O	R		L	
	O	O	T	H	E	Q	U	E	S		I	L	O	T
E	M	U		E		U		S	Y	N	C	O	P	E
	A	R	R	O	S	E	R		N		H	I		T
E	T	E	N	D	I	T		A	D	V	E	R	B	E
	I	R		O	C	T	O	B	R	E			A	
A	S		E	R	I	E		R	O	T	I	S	S	E
	M	O	T	E	L		S	I	M	U	L	A	I	T
P	E	R	E		E	V	A	S	E	E	S		N	E

Définitions des 2 mots signalés par une * (Sources Larousse®) :

Achromatisme *nom masculin* - Optique : Absence des irisations qui accompagnent l'image d'un objet fournie par une lentille.

Oothèques *nom féminin* (du grec òon, œuf, et thêkê, boîte) - Zoologie : Coque dans laquelle sont enfermés les œufs des insectes dictyoptères et orthoptères, dont fait partie la mante religieuse...

[NDLR] : Promis, nous nous efforcerons d'éviter des mots aussi « obscurs » mais il est des cas où le verbifléchiste amateur n'a d'autre solution pour combler sa grille !

MOTS FLÉCHÉS 33 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

SAGETTE OU ARCHER	GARNITURE DE PAUPIÈRE	COMPOSANT	CIBLE	PARFOIS FAUX EN HAUT DE DEMI	LIAISON	QUAND LA FIDÉLITÉ EST VIOLÉE	APPAREIL À MÂCHOIRES
FOUILLER	À SEC	IL GOUVERNE !	PREMIÈRE DAME	POSSÈDENT	TAXES DÉDUITES	AU BOUT DU DOIGT	
				AU CŒUR DES ORDIS !		...À MOËLLE	
GRANDE FÊTE		PROPULSE UN NAVIRE			PAS DEDANS		
CASSIS + PETIT BLANC		RAMÈNE EN ARRIÈRE			RÉDUCTIONS DE DÉPENSES		
		IL RALENTIT			UNITÉ MAGNÉTIQUE		
		COURSE OU CHAISE			MARQUE LE LIEU		
PARFOIS HONORIFIQUE			UNE DES QUATRES		CONNU DE TOUS	CACHÉ OU FAMILIER...	
UNITÉ			PERSONNE FIABLE				
	GAMELLE DE PIÈTRE QUALITÉ			ADVERBE INDIQUANT LA RÉPÉTITION D'UNE ACTION			DONT ON SE SERT FRÉQUEMMENT
PIÈCE DU JEU POUVANT SURVEILLER	ÊTRE VIVANT				MARQUE LE LIEU	COURS D'EAU	
	CALME OU RAFRAÎCHIT				DISQUE COMPACT	PIMENT !	
		MOQUÉ		IL FUIT LE MONDE	TELLES DES MAISONS		
		ROIS DE SUÈDE			SERT À SERRER		
DEPOURVUE DE POILS			LIQUIDE EN EXCÈS				BANANA SPLIT, C'EST ELLE !
EMPEREUR POUR CHIENS			ZONE D'ÉDUCATION				
		EXPRESSION DE DÉPIT			PIÈCE DE ROULEMENT		
		CAPRICE !			PRONOM MASCULIN		
TRANSPORT D'HUMAINS OU DE DONNÉES	ROUTE					PRONOM SINGULIER	
		COUVERTURES DE BOUTEILLE OU VÉHICULES SPATIAUX				OUVRIER OU PÉPIN	

SUDOKU 523

8	2	6	3	9	4	5	7	1
7	9	4	1	5	2	8	6	3
5	3	1	7	6	8	4	9	2
6	7	9	8	4	3	2	1	5
1	5	3	9	2	6	7	8	4
4	8	2	5	7	1	9	3	6
9	4	7	6	1	5	3	2	8
3	1	5	2	8	7	6	4	9
2	6	8	4	3	9	1	5	7

1	9	5	7	8	2	3	4	6
4	8	2	6	3	1	9	5	7
3	6	7	4	9	5	8	1	2
8	4	1	9	5	6	7	2	3
2	5	3	8	4	7	1	6	9
6	7	9	2	1	3	5	8	4
5	2	6	3	7	8	4	9	1
7	1	4	5	2	9	6	3	8
9	3	8	1	6	4	2	7	5

3	8	7	9	1	5	4	2	6
1	2	6	4	8	7	5	9	3
4	9	5	3	2	6	7	8	1
5	4	9	8	6	3	1	7	2
6	7	8	2	9	1	3	4	5
2	3	1	5	7	4	9	6	8
8	5	2	7	3	9	6	1	4
7	6	4	1	5	8	2	3	9
9	1	3	6	4	2	8	5	7

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

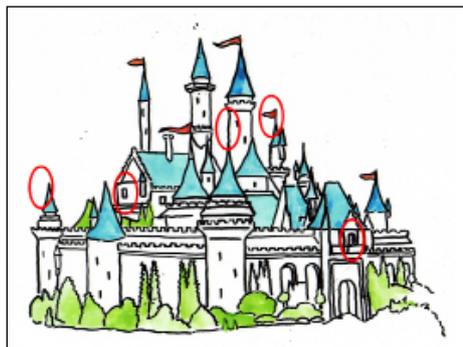
du LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 19 h 30
 POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10 h à 12 h

Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre.
 LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.

LES 5 ERREURS 303



MENTIONS LÉGALES

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Guillemette ALQUIER **Directeur de Rédaction** Christian LORDI **Vice-président du Comité Consultatif Communication** Alain CLERFEUILLE **Membres du Comité Consultatif** Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~500 exemplaires **Dépôt légal** Janvier 2013 **Internet** : www.port-mort.com **Courriel** : journal@port-mort.com

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Guillemette ALQUIER **1^{er} adjoint** Christian LORDI **2^e adjoint** Annie DEVOUGE-BOYER **3^e adjoint** Gilles AULOY **4^e adjoint** Alain TRÉGLOS **Conseillers** Bruno ARGENTIN Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Philippe PLÉ

ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande rue 27940 PORT-MORT
tél./fax : 02 32 52 61 46
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com
• Horaires d'ouverture :
Lundi : 18h00 - 19h00
Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
• Horaires d'ouverture :
lundi - mardi - mercredi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 17h30
jeudi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 18h30
vendredi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 16h30

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo®

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

NOUVEAU Multi-services bâtiment

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat
30, rue de Pressagny
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84
courriel : mouchard.rene@laposte.net

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
mob. : 06 10 89 17 67

courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

NOUVEAU Restauration de meubles et objets anciens

Christian LORDI L'Art Restauré
11, rue de la Vieille Tour • tél. : 02 32 52 79 98
courriel : contact@art-restaur.com
Internet : www.art-restaur.com

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

NOUVEAU BIBLIOTHÈQUE

Carole et Gérard • 75, Grande Rue (École)
Samedi : 10 h - 12 h

COMMERCES

Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT
83, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00
Du 1^{er} octobre au 31 mars : fermeture à 19h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi

Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue
tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-20h00

Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste

Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00

Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr
Internet : www.godignon.com

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandetrobert.fr
Internet : www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55
courriel : relation.client@akeo.fr
Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 81, Grande rue
• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURATION

L'Auberge des Pêcheurs (*** Michelin*)

Olivier et Stéphanie BICOT
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi
Pizzeria ambulante [Le LUNDI à partir de 17h00]
LA BOÎTE À PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 20 90 64 56

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • Mobicoff - sur RDV
mob. : 06 23 45 03 44

Courses & Transports urgents (marchandises)

Thierry DERLON • 95, Grande rue
tél./fax. : 02 32 53 42 02 • mob : 06 88 47 02 36
courriel : thierry.derlon@orange.fr

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
courriel : aclerfeuille@pixelografy.com
Internet : www.pixelografy.com

Paysagiste, multiservices

Benoît QUÉNAULT • 16, rue Bourgout
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64
courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour ♣♣, agrément cléVacances)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour ♣♣, piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com

Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux
(pour ♣♣♣♣, agrément cléVacances)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour ♣♣♣, agrément Gîtes de France - n°880)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme : Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) : 0836 676 869

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang : 02 32 53 26 35

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, s'adresser au :

• Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com • Vice-président du comité consultatif communication : Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

